



6 • 2002

de letzebuerger DOSSIER: Lacréation d'entreprises au Luxembourg

Bulletin de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg



Voir loin ...

Pour optimiser les contours de votre situation patrimoniale future, la BCEE détecte, parmi les opportunités d'aujourd'hui, les avantages de demain et vous apporte, par ses conseils, une véritable vision à long terme.

... voir mieux



Merkur 6 • 2002

Neue Impulse für den Wohnungsmarkt

Vor dem Hintergrund einer stetig wachsenden Wirtschaft und einer eben so stetig wachsenden Bevölkerung hat sich die Lage auf dem einheimischen Wohnungsmarkt in den vergangen Jahren zusehends verschlechtert. Ohne die finanzielle Unterstützung von Seiten der Familie oder des Staates können sich immer weniger Menschen den Traum von den eigenen vier Wänden erfüllen.

Um eine Wende auf dem Wohnungsmarkt zu erwirken, hatte die Regierung bereits vor einem Jahr eine Reihe von Gegenmaßnahmen angekündigt. Bis zum Jahr 2005 will sie statt der ursprünglich geplanten 4.125 Wohnungen deren 9.000 bauen lassen. Das kann allerdings nur gelingen, wenn dafür auch ausreichend Baufläche zur Verfügung steht. Deshalb hat die Abgeordnetenkammer vor der Sommerpause drastische Steuer- und Gebührensenkungen eingeführt, mit denen Baulandbesitzer zum Verkauf ihres Eigentums angeregt werden sollen. Wer sein Bauland verkauft, wird auf dem erwirtschafteten Gewinn künftig bis zu 75% weniger Steuern zahlen müssen. Unter marktwirtschaftlichen Gesichtspunkten, begrüsst die Handelskammer ausdrücklich den vom Gesetzgeber eingeschlagenen Weg. Es ist zu hoffen, dass diese Maßnahme tatsächlich die auf dem Wohnungsmarkt grassierende Spekulation abschwächen kann, denn die Nachfrage scheint in absehbarer Zukunft nicht abebben zu wollen.

An einen dauerhaften und durchschlagenden Erfolg scheint die Regierung jedoch nicht zu glauben, denn Premierminister Juncker hat bereits angekündigt in drei Jahren eine "Baulandzurückhaltungssteuer" einzuführen, falls der gewünschte Erfolg ausbleibt.

Zusätzliche steuerliche Anreize hat die Regierung auch für die Instandsetzung und Renovierung alter Mietwohnungen geschaffen. Desweiteren werden die Enregistrement-Gebühren beim Kauf einer Eigentumswohnung oder eines Baugrundstücks drastisch gesenkt. So zahlt ein Käufer künftig nur noch eine Minimalgebühr von 100 EUR wenn der Kaufpreis 286.000 EUR nicht übersteigt (bei Ehepaaren 572.000 EUR). Prinzipiell ist gegen diese Maßnahme

nichts einzuwenden. Es ist aber zu hoffen, dass die Regierung damit den Erfolg der von ihr im gleichen Atemzug beschlossenen angebotsfördernden Steuer- und Gebührensenkungen nicht gefährdet, da die stark reduzierten Eintragungsgebühren die Kaufkraft der Wohnungssuchenden und somit auch die Nachfrage und folglich die Preise auf dem einheimischen Immobilienmarkt erhöhen werden. Anhand dieses einfachen Beispiels lässt sich erkennen. wie schwierig es ist, durch staatlichen Eingriff regulierend in den Markt einzugreifen.

Die Wohnungsbaupolitik ist heute längst über ihre traditionnelle Aufgabe der ausreichenden Wohnraumversorgung zu bezahlbaren Preisen hinausgewachsen und muss in zunehmenden Maße auch auf die Fragen der Sozial- und Wirtschaftspolitik, sowie der Landesplanungs- und Regionalpolitik Antworten geben. Bisher aber bestand die Politik der Regierung hauptsächlich darin, die Bau- und Kaufwilligen finanziell zu unterstützen. Diese milliardenteure staatliche Bezuschussungspolitik verhinderte aber letzten Endes nicht die immer höheren Bauland- und Immobilienpreisen, denn solange die Nachfrage größer als das Angebot bleibt, wird der Spekulation und der dramatischen Preisentwicklung kaum beizukommen sein.

Die Handelskammer kann die nun von der Regierung beschlossenen Maßnahmen begrüßen, auch wenn sie ihrer Meinung nach nicht automatisch eine spürbare Entspannung auf dem Bau- und Wohnungsmarkt herbeiführen werden. Diese kann es nur dann geben, wenn es gelingt, das eigentliche Problem, nämlich die Diskrepanz zwischen Angebot und Nachfrage, aus der Welt zu schaffen. Dazu sind aber weitere Anstrengungen auf dem Gebiet der Landesplanung, der interministeriellen Kooperation sowie der Kommunikation zwischen Staat und Gemeinden vonnöten. Die Gemeinden müssen stärker als bisher in die Landesplanung eingebunden werden und mehr in den Bau ausgewiesener Bauflächen investieren. Die Regierung muss den Gemeinden hier begleitend zur Seite stehen und ihnen die Bebauung entsprechender Flächen schmackhaft machen. Das setzt allerdings eine gut durchdachte, sorgfältig geplante und langfristig ausgerichtete Landesplanungsund Wohnungsbaupolitik voraus. Beide sind ohnehin nicht mehr voneinander zu trennen. Deshalb schlägt die Kammer vor, in jedem Ministerium eine Person mit der Umsetzung der Wohnungsbaupolitik zu beauftragen.

Editeur: Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg 31, bd Konrad Adenauer

Adresse postale: L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-1 Fax: 43 83 26 E-mail: merkur@cc.lu homepage: http://www.cc.lu

Paraît 10 fois par an

Tirage: 29.000 exemplaires

Reproduction autorisée avec mention de la source. Copie à l'éditeur.

Impression: Imprimerie Saint-Paul S.A.

SOMMAIR

04	Dossier
10	Interna
16	Luxembourg
16	Commerce extérieur
19	Bourse d'entreprises
20	Formation
24	Federations
24	Chiffres économiques
31	Ventes spéciales
33	Innovation
37	Chronique juridique
38	Législation
40	Foires et Salons
44	Affaires Européennes / EIC
48	Tourisme
49	Info entreprises

Créer une entreprise au Luxembourg

Devenir son propre patron est une aventure tentante. Construire un projet de création d'entreprise est un processus qui demande cependant une préparation minutieuse. Il est dès lors impératif d'agir avec méthode. Dans le dossier du mois, la Chambre de Commerce présente les étapes à suivre pour créer une entreprise au Grand-Duché et explique quel est le soutien qu'elle peut apporter aux créateurs d'entreprises lors des différentes étapes chronologiques de leur projet.

L'idée

A la base de chaque entreprise, il y a une idée. Celle-ci peut naître de l'expérience, du savoir-faire, de la créativité ou d'un simple concours de circonstances. Elle prend souvent la forme d'une intuition ou d'un désir qui s'approfondit et mature avec le temps. La première chose à faire consiste à définir de manière très précise son idée et, si elle présente un caractère de nouveauté, à prendre un certain nombre de préçautions de manière à pouvoir s'assurer que l'on est bien à l'origine de cette idée.

La Chambre de Commerce peut apporter son aide pour apprécier le bien-fondé et la viabilité du projet d'entreprise qui en résulte.

Le projet personnel

Cette seconde étape doit permettre de vérifier le réalisme du projet, c'est-à-dire la cohérence entre:

- la personnalité du créateur d'entreprise, les motivations, les objectifs, le savoir-faire, les ressources,
- les contraintes personnelles, les contraintes propres au produit, au marché, aux moyens qu'il faut mettre en oeuvre.

Pour cela, il faut recueillir de la documentation, des avis et des conseils, analyser les contraintes et définir les grandes lignes de son projet. Au terme de



De nombreuses personnes étaient venues se renseigner lors du premier «Forum Création d'Entreprises» organisée par la Chambre de Commerce le 3 juillet dernier

cette première approche, si des incompatibilités apparaissent entre les exigences du projet et la situation personnelle du créateur d'entreprise, un certain nombre d'actions correctrices doivent être engagées: modifier ou différer son projet, suivre une formation ou encore rechercher des partenaires.

Dans toutes ces étapes, le service Conseil et Assistance aux PME de la Chambre de Commerce peut utilement accompagner le futur chef d'entreprise.

Le droit d'établissement

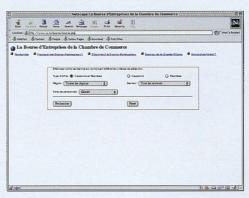
Le législateur luxembourgeois soumet en principe toute activité commerciale ou industrielle à une autorisation d'établissement délivrée par le Ministère des Classes Moyennes. La délivrance de cette autorisation repose essentiellement sur 2 facteurs:

- la qualification professionnelle;
- l'expérience professionnelle.

Il est dès lors très important de se renseigner si on est susceptible d'obtenir une telle autorisation. Si l'autorisation ne peut être délivrée à cause d'une qualification insuffisante ou inadéquate, il convient de noter que, pour un bon nombre de secteurs, le service Formation Continue de la Chambre de Commerce organise des formations accélérées reconnues officiellement et qui permettent de pallier ces lacunes.

Créer ou reprendre?

Le futur chef d'entreprise peut également se poser la question s'il ne serait pas plus intéressant de reprendre une société existante, disposant d'un personnel rodé et ayant déjà ses clients et ses fournisseurs, plutôt que de créer une nouvelle entité.



De nombreuses offres de cession et demandes de reprise d'entreprises peuvent être consultées librement sur le site Internet de la Chambre de Commerce.

A cet effet, la Chambre de Commerce a mis sur pied une «Bourse d'entreprises» dans laquelle figurent des offres de cession d'entreprise et des demandes de reprise d'entreprise. Les annonces et les modalités de participation peuvent être consultées sur le site Internet de la Chambre de Commerce (www.cc.lu/bourse.htm) et sont publiées dans le mensuel «Merkur».

La clientèle - Etude de marché

C'est un élément essentiel de la préparation du projet car une entreprise ne peut vivre sans clients. Dès lors, une étude de marché peut donner de nombreux renseignements qui peuvent s'avérer précieux pour une préparation optimale de l'entreprise.

Dans ce contexte, il est à noter que le service Etudes économiques de la Chambre de Commerce peut vous fournir des données fiables sur le marché et l'économie luxembourgeoises.

Les comptes prévisionnels - «Business plan»

Cette étape consiste à traduire, en termes financiers, tous les éléments réunis et à vérifier la viabilité du projet. L'établissement des comptes prévisionnels doit pouvoir répondre à trois questions essentielles:

Quels sont les capitaux nécessaires pour lancer le projet, puis faire vivre l'entreprise?

L'activité prévisionnelle de l'entreprise est-elle susceptible de sécréter un montant de recettes suffisant pour couvrir les charges occasionnées par les moyens humains, matériels et financiers mis en oeuvre?

Les recettes encaissées par l'entreprise tout au long de l'année lui permettront-elles de faire face en permanence aux dépenses de la même période?

Cette démarche conduit à la construction d'un projet cohérent et viable, chaque option prise trouvant sa traduction financière et sa répercussion sur les équilibres financiers. Si le déséquilibre est trop important, le projet doit être remanié et sa structure financière adaptée en conséquence.

La Chambre de Commerce dispose de modèles de «business plan» et peut donner son appréciation sur la qualité de ces prévisions.

Le financement

Le financement correct d'un projet est une des conditions-clé de la réussite du projet. En règle générale, une clé de répartition de 1/3 de fonds propres et de 2/3 de fonds de tiers peut être considérée comme une situation saine, garantissant un départ de l'entreprise sous de bonnes conditions financières.

Parallèlement aux démarches auprès des établissements financiers, le futur chef d'entreprise peut également s'adresser à la Société Nationale de Crédit et d'Investissement (S.N.C.I.), qui dispose de plusieurs outils de crédit, tels que le crédit d'équipement, le prêt à moyen ou à long terme, ainsi que le prêt de démarrage en faveur de la création ou de la reprise de PME.

Les aides

A côté des crédits remboursables accordés par la S.N.C.I., il existe au Grand-Duché de Luxembourg,

un large éventail d'aides publiques, offertes aux entreprises et aux investisseurs. L'aide la plus fréquemment octroyée restant celle de la «loi-cadre des classes moyennes». Toutes ces aides, mises à disposition tant par l'Etat luxembourgeois que par l'Union européenne, sont multiples et peuvent diverger fortement en fonction de l'activité de l'entreprise.

C'est pourquoi le créateur d'entreprise intéressé est invité à contacter la Chambre de Commerce afin de pouvoir identifier les aides desquelles la société pourrait éventuellement bénéficier. L'attention est toutefois attirée sur le fait que l'obtention d'une aide ne doit pas être de nature à conditionner le lancement de l'entreprise.

La forme juridique

Quelle que soit l'importance et la nature de l'activité envisagée, le choix d'une structure juridique adaptée au projet doit être effectué: entreprise individuelle ou société?

Ce choix doit être étudié minutieusement, car il entraîne un certain nombre de conséquences sur le statut, tant au niveau patrimonial que social et fiscal. Il est recommandé de se pencher sur les différents statuts possibles afin d'en analyser les avantages et les inconvénients par rapport au projet et à sa situation personnelle.

Le tableau sur la page suivante reprend les 6 formes de sociétés commerciales qui existent au Luxembourg et leurs principales différences juridiques.

En cas de besoin, les conseillers juridiques de la Chambre de Commerce peuvent vous fournir de plus amples informations sur les différences entre ces formes de sociétés, ainsi que sur leurs implications.

Les formalités – Le Centre de formalités de la Chambre de Commerce

La Chambre de Commerce dispose d'un Centre de formalités qui a pour objet de renseigner en un seul point d'accueil sur les différentes démarches administratives à effectuer lors de la création d'entreprise:

- Demande en obtention de l'autorisation d'établissement auprès du Ministère des Classes Moyennes. Cette demande peut entièrement être prise en charge par le Centre de formalités. Les pièces à fournir sont:
 - preuve du paiement d'un timbre de 24 EUR, somme à virer au compte chèque postal C.C.P n° 8792-62 de l'Administration de l'Enregistrement en spécifiant «Droit de chancellerie pour autorisation de commerce»;
 - certificat CE quant aux activités exercées au pays de provenance, à délivrer soit par une Chambre de Commerce pour une activité commerciale, soit par une Chambre des Métiers pour une activité artisanale, soit par l'autorité

TABLEAU RECAPITULATIF DES 6 FORMES DE SOCIETES COMMERCIALES

	Société en nom collectif (S.e.n.c.)	Société en commandite simple (S.e.c.s.)	Société Anonyme (S.A.)	Société en commandite par actions (S.e.c.a.)	Société à responsabilité limitée (S.à r.l.)	Société coopérative (S.C.)
Type correspondant de droit allemand	Offene Handels- gesellschaft (OHG)	Kommandit- gesellschaft (KG)	Aktiengesellschaft (AG)	Kommandit- gesellschaft auf Aktien (KGA)	Gesellschaft mit beschränkter Haftung (GmbH)	Genossenschaft
Type correspondant de droit anglo- américain	Partnership	Limited Partnership	Public Company or Corporation	Partnership limited by shares	Limited liability company	Cooperative company
Acte constitutif	notarié ou sous seing privé	notarié ou sous seing privé	notarié	notarié	notarié	notarié ou sous seing privé
Publication des statuts	par extraits	par extraits	en entier	en entier	en entier	en entier
Nombre minimum d'associés	2	2	2	2	2 (1*)	7
Montant minimum de capital	gradi od Taka kesa		30.986,69 EUR	30.986,69 EUR	12.394,68 EUR	
Responsabilité des associés	illimitée	illimitée resp. limitée	limitée	illimitée resp. limitée	limitée	au choix des statuts
Cessibilité des parts	interdite	interdite	libre	interdite resp. libre	réglementée	interdite
Régime fiscal	IPP (1)	IPP (1)	IRC (2)	IRC (2)	IRC (2)	IRC (2)

(1) impôt sur le revenu des personnes physiques

(2) impôt sur le revenu des collectivités

* cf. société unipersonnelle

nationale compétente (en Belgique, délivré par le Ministère des Classes Moyennes);

- certificat de non-faillite pour les non-résidents;
- les statuts enregistrés ou le projet de statuts. Si la demande est faite sous le couvert d'une société:
- une copie certifiée conforme des diplômes d'études;
- une preuve de l'expérience professionnelle dans le domaine visé (ex: affiliation auprès de la Sécurité Sociale);
- une copie du contrat de travail du gérant technique au cas ou le chef d'entreprise ne détient pas la majorité des parts de la société. Ce contrat doit impérativement être un contrat de travail à plein temps (40 heures/semaine) et mentionner un salaire équivalant au moins au salaire social minimum pour travailleur qualifié;
- extrait du casier judiciaire.
- Affiliation auprès du Centre Commun de la Sécurité Sociale;
- Enregistrement de l'acte de constitution de la société au Bureau des Actes Civils de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines;
- Dépôt des statuts de la société au Registre de Commerce et des Sociétés;
- Publication de l'acte constitutif au Mémorial C;
- Demande en obtention d'un numéro de TVA à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines;

 Inscription auprès de l'Administration des Contributions.

Le domaine des formalités administratives étant fort large, des renseignements supplémentaires sont disponibles sur le site Internet www.leguichet.org. Ce site a été développé en collaboration avec plusieurs Chambres de Commerce et d'Industrie de la Grande Région et permet, sur base du profil personnel, de renseigner des formalités à accomplir. Ce site propose également une partie des formulaires ad hoc.

Par ailleurs, les collaborateurs du service Conseil et Assistance de la Chambre de Commerce sont à la disposition pour répondre à des questions plus pointues dans ce domaine.

L'autorisation d'exploitation «commodo-incommodo»

Par ailleurs de nombreuses entreprises nécessitent au préalable une autorisation d'exploitation dite «commodo-incommodo» qui impose le respect des normes en matière de protection de l'environnement et de sécurité des travailleurs et du voisinage.

Sont principalement concernées :

- les entreprises de production,
- les commerces de plus de 300m²,
- les restaurants avec plus de 50 couverts,
- les hôtels etc.

De plus amples renseignements à ce sujet peuvent également être fournis par la Chambre de Commerce. Une fois ces formalités réglées, votre activité peut démarrer!

Le personnel

Une des composantes essentielles pour garantir le bon fonctionnement d'une entreprise est celle du personnel. A ce titre, il est important de savoir que toute société désireuse de procéder à l'embauche de nouveau personnel est obligée de signaler ses besoins en ressources humaines à l'Administration de l'Emploi.

La Formation continue – Investissez dans le capital humain

La Chambre de Commerce dispose d'un service Formation continue qui a pour objectif de fournir aux entreprises la possibilité de perfectionner et de mettre continuellement à niveau les compétencess professionnelles de leurs collaborateurs.

Cet investissement permet aux entreprises d'accroître leur compétitivité, d'innover, de progresser et de s'adapter aux changements qui se produisent dans les domaines notamment de la gestion, de l'organisation, du management, des finances, du commercial, de la production, des technologies nouvelles.

Ces initiatives de formation et de perfectionnement ont également un impact de promotion sociale pour ceux qui y participent.

Les obligations fiscales, comptables et sociales

Pour éviter de se laisser surprendre, pour être en mesure de dialoguer avec les administrations concernées et de procéder aux formalités qui s'imposent, il est indispensable de comprendre les principes de base qui régissent la fiscalité des entreprises, la comptabilité et le régime social applicable.

Au cas où une entreprise est établie en nom personnel, le taux d'imposition dépend du statut matrimonial et du nombre d'enfants du chef d'entreprise et varie en fonction du revenu. Pour connaître les différents taux, il convient de se procurer le «Barème de l'impôt sur le revenu», en vente dans toutes les librairies.

Si le choix s'est porté sur la création d'une société de capitaux, le taux d'imposition moyen sur le bénéfice s'élève à 30,38%.

Tableau des charges sociales

Les charges sociales actuellement appliquées au Grand-Duché de Luxembourg peuvent être schématisées au moyen du tableau ci-dessous.

TABLEAU RECAPITULATIF DES CHARGES SOCIALES

(situation au 1er juin 2002, indice 605,61)

1. Taux de cotisation

Branche d'assurance	Ouvriers			Employés			Indépen- dants
	Taux	Part du patron	Part de l'ouvrier	Taux	Part du patron	Part de l'employé	Taux ⁽¹⁾
Assurance pension	16%	8%	8%	16%	8%	8%	16%
Assurance maladie	9,80%	4,90%	4,90%	5,30%	2,65%	2,65%	5,30%
Allocations familiales	1,7%(2)		-	1,7%(2)	16.4		0,6%(3)
Assurance accident	0,67% - 6%	0,67% - 6%		0,67% - 6%	0,67% - 6%		1,60% (0,89% ⁽⁴⁾)
Santé au Travail	0,11% ⁽⁵⁾ 0,105% ⁽⁶⁾ 35 EUR ⁽⁷⁾	0,11% 0,105% 35 EUR	- 1 - 1 1	0,11% ⁽⁵⁾ 0,105% ⁽⁶⁾ 35 EUR ⁽⁷⁾	0,11% 0,105% 35 EUR		
Assurance dépendance	1%(8)	- 1	1%	1%(8)		1%	1%(9)

- (1) Assiette: revenu net provenant d'une activité indépendante, telle que visée par la législation fiscale (L.I.R. art. 10).
- (2) Depuis le 1er juillet 1994, la cotisation est prise en charge par l'Etat.
- (3) Depuis le 1^{er} janvier 1999, la cotisation est prise en charge par l'Etat.
- (4) Travailleurs intellectuels indépendants
- (5) Uniquement pour les entreprises affiliées au Service national de Santé au Travail (SNST) (taux à prélever sur le revenu professionnel).
- (6) Uniquement pour les entreprises affiliées au Service de Santé au Travail de l'Industrie (STI) (taux à prélever sur le revenu professionnel).
- (7) Uniquement pour les entreprises affiliées à l'association pour la santé du travail du secteur financier (ASTF) (cotisation fixe par salarié).
- (8) 1% des rémunérations brutes après déduction d'un abattement d'un quart du SSM (322,55 EUR).
- (9) 1% des rémunérations brutes.

Adresses et liens utiles

Chambre de Commerce 31, bd Konrad Adenauer L-2981 Luxembourg Tél.: (+352) 42 39 39 -1 Fax: (+352) 43 83 26 E-mail: chamcom@cc.lu

Site: www.cc.lu

Centre de formalités : E-mail: pme@cc.lu Tél. : 42 39 39 – 330

Conseil et Assistance : E-mail: pme@cc.lu Tél.: 42 39 39 - 330

Formation continue E-mail: formcont@cc.lu Tél.: 42 39 39 – 220

Bourse d'entreprises E-mail: yves.karier@cc.lu Tél.: 42 39 39 - 331

Ministère des Classes Moyennes Service des Autorisations d'Etablissement 6, rue Emile Reuter L-2937 Luxembourg Tél.: 478 4715

Administration de l'Enregistrement et des Domaines 1-3, avenue Guillaume L-1651 Luxembourg Tél.: 44 90 5 – 1 Centre Commun de la Sécurité Sociale 125, route d'Esch L-1471 Luxembourg Tél.: 40 14 11

Administration de l'Emploi – ADEM 10, rue Bender L-1229 Luxembourg Luxembourg – Tél.: 478-5300 Esch-sur-Alzette – Tél.: 54 10 54-1

Diekirch – Tél.: 80 29 29-1 Wiltz – Tél.: 95 83 84

Registre de commerce et des sociétés 145, rue de Muehlenbach L-2168 Luxembourg

Tél.: 26 428 1 Fax: 26 428 555

Guichet unique transfrontalier Site: www.leguichet.org

Horesca 31, bd Konrad Adenauer B.P. 2524 L-1025 Luxembourg Tél.: 42 13 55 – 1 Fax: 43 13 55 – 299 E-mail: mail@horesca.lu

Confédération luxembourgeoise du Commerce

31, bd Konrad Adenauer

Site: www.horesca.lu

B.P. 482 L-2014 Luxembourg Tél.: 43 94 44 –1 Fax: 43 94 50 E-mail: info@clc.lu Site: www.clc.lu

Société Nationale de Crédit et d'Investissement 7, rue du Saint Esprit B.P. 482 L-1475 Luxembourg E-mail: snci@snci.lu

Luxinnovation G.I.E. 31, bd Konrad Adenauer B.P. 2524 L-1025 Luxembourg

Tél.: 43 62 63 - 1 Fax: 43 81 20 - 299

Site: www.snci.lu

E-mail: luxinnovation@luxinnova-

tion.lu

Site: www.luxinnovation.lu

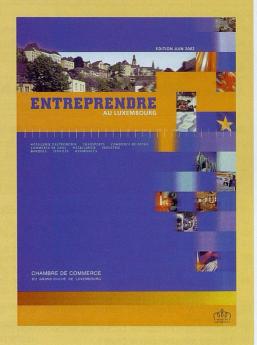
Business Initiative 31, bd Konrad Adenauer Luxembourg-Kirchberg Tél.: 43 53 66 – 214/222 Fax: 43 53 66 - 213

E-mail: business.initiative@fedil.lu Site: www.123go-creation.org

Nouvelle édition du guide «Entreprendre au Luxembourg»

La Chambre de Commerce vient de publier la nouvelle édition de son guide «Entreprendre au Luxembourg». Cet ouvrage rassemble des informations pratiques et des renseignements précis concernant les démarches à suivre lors de la création d'une entreprise au Grand-Duché de Luxembourg. Ainsi, les questions relatives au droit d'établissement, à la réglementation du travail et au cadre fiscal sont traitées dans trois chapitres séparés, précédés par une brève description du contexte économique et social du Luxembourg. Ce guide de l'entrepreneur présente dans son dernier chapitre l'éventail des différentes catégories d'aides publiques aux investissements disponibles au Grand-Duché.

«Entreprendre au Luxembourg» est disponible en trois versions linguistiques (français, anglais et allemand) auprès de la Chambre de Commerce (tél.: 42 39 39 - 340, Mlle Laurence Hornbeck) et dans les librairies au prix de 20 EUR.



EXPORTER

+
ASSURER

DUCROIRE



Pourquoi ne pas allier exportation et sécurité: Assurance-Crédit

Distinctions honorifiques 2002

Lors d'une cérémonie qui a eu lieu le jeudi 20 juin 2002 à la Chambre de Commerce, Monsieur Henri Grethen, Ministre de l'Economie, et Monsieur Fernand Boden, Ministre des Classes Moyennes et du Tourisme, ont remis les décorations conférées à 33 ressortissants de la Chambre de Commerce.

Monsieur Joseph Kinsch, Président de la Chambre de Commerce, a félicité et remercié les personnes honorées de l'engagement et de la disponibilité dont elles ont fait preuve dans l'intérêt de leurs professions et de l'économie tout entière.

Monsieur le Ministre Henri Grethen a transmis les félicitations du Gouvernement.

Après la remise des médailles, ce fut Monsieur Larbière qui s'est fait l'interprète de tous pour exprimer sa vive reconnaissance ainsi que sa profonde déférence à l'égard de Son Altesse Royale le Grand-Duc Henri.

ORDRE GRAND-DUCAL DE LA COURONNE DE CHÊNE

Commandeur:

M. Jean LARBIERE

Membre élu de la Chambre de Commerce, Mersch

M. Norbert SCHMIT

Membre élu de la Chambre de Commerce, Grevenmacher

Officier:

M. Paul ENGELS

Associé-Gérant ELCO s.à r.l., Leudelange

M. Armand HAAS

Administrateur-Associé à la BDO Compagnie Fiduciaire, Rameldange

M. Mathias TREINEN

Administrateur-Directeur de la Société des Foires Internationales, Luxembourg

M. Jean WELTER

Associé-Gérant ELCO S.à r.l., Luxembourg

Chevalier:

M. Jean-Claude LOEB

Membre élu de la Chambre de Commerce, Esch-sur-Alzette

M. Jos NOSBUSCH

Membre du Comité du Groupe de Travail «Affaires Industrielles», Diekirch

M. Johny THIELEN

Membre du Comité du Groupement des Matériaux de Construction, Kockelscheuer

M. Carlo WALENTINY

Membre du Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics, Luxembourg

Médaille en Vermeil:

M. John SCHAMMO

Vice-Président de la Fédération lux. des Exploitants d'Autobus et d'Autocars, Perlé



ORDRE DE MERITE

Officier:

M. Nicolas COMES	Membre de	l'Industrie
	Luxembourgeoi	se de la
	Technologie du	Métal, Bri-
	del	

M. René ELVINGER Membre de l'Industrie Luxembourgeoise de la Technologie du Métal, Wal-

ferdange

M. Mathis MAQUET Associé-Gérant **ELCO** S.à r.l., Hesperange

Directrice des Editions Mme Nadine MERSCH-GASPERS Francois Mersch, Luxembourg

M. Edmond MULLER Membre élu de la Chambre de Commerce, Kleinbettin-

M. Guy WAGNER Membre du Comité du Groupement des Sociétés de Gardiennage, Fentange

M. Edouard Directeur d'exploitation chez Sommer S.A., Wiltz WEISGERBER

Chevalier:

M. Patrick BIRDEN Membre élu de la Chambre de Commerce, Luxem-

bourg

M. Aurelio BONARIA Membre du Groupement des Entrepreneurs du Bâti-

ment et des Travaux Publics. Esch-sur-Alzette

M. Jean CAZZARO Membre du Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Pu-

blics, Foetz

M. Fernand ERNSTER

Membre élu de la Chambre de Commerce, Luxem-

bourg

M. Mario FARENZENA

Membre du Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Pu-

blics, Frisange

M. Jean-Paul HARTZ

Membre du Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics, Luxembourg

M. Johny HOFFMANN

Membre élu de la Chambre de Commerce, Esch/Alzette

M. Henri KISCH

Membre du Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Pu-

blics, Bettendorf

M. Léon KLEIN

Membre du Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics, Hautcharage

M. Jos RACKÉ

Directeur technique chez Felix Giorgetti Sàrl, Hassel

M. Camille RAUSCH

Membre du Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics, Stolzemboura

M. Theo VINANDY

Membre du Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics, Vianden

La Médaille:

M. Fernand **AMBROSIUS** Comptable, Chef du Personnel chez Bonaria & Fils

s.à r.l..Belvaux

Mme Claudine AZZOLIN Gérante auprès de la s.à r.l.

Josy Welter, Dudelange

M. Nico BODRY

Trésorier de la Chambre Immobilière, Luxembourg

Extension de l'immeuble de la Chambre de Commerce

- Le gros œuvre est terminé à 99 % avec la construction de tous les bâtiments. Restent à finaliser l'aire de livraison, des mises en conformité et des travaux de secondaires.
- Le montage des façades du bâtiment C ainsi que des puits de lumière en dessous du bâtiment C est terminé. La façade du bâtiment D4 est termi-



Grand Patio du Centre de Formation



Vue de gauche à droite: bâtiment C, rue Alcide de Gasperi, Centre de Conférences, bâtiment existant

née à 95 %. La façade du bâtiment existant est montée sur les étages courants; le montage du cabanon technique est en cours. La façade du bâtiment D2 est terminée à 90 %. Le montage des façades au Centre de formation est réalisé aux 4 patios et dans la cour anglaise. Les verrières sur le Centre seront montées en septembre. Le montage de la façade de la passerelle P1 reliant le bâtiment C via le bâtiment existant au bâtiment D1 est en cours; les autres passerelles suivront après les congés collectifs.

- Les travaux d'étanchéité horizontale des bâtiments ont commencé avec le bâtiment D4.
- Les techniques ont débuté au Centre de formation en mi-mars. La zone en dessous des bâtiments D4 et D3 est terminée pour les travaux des sanitaires, du chauffage, de la climatisation et de la ventilation. Ceci permet de démarrer avec les travaux de cloisons sèches dans le Centre de formation.
- Dans le bâtiment C les entreprises de partitionsfinitions et techniques travaillent en parallèle avec la pose des tuyaux de chauffage et de refroidissement ainsi que des gaines de ventilations dans les gaines techniques, la pose des passages de tuyaux par les cloisons et la pose des premiers éléments de fixation de la coque lumineuse.

Dans le bâtiment B les travaux d'alimentation en eau et en électricité de la cuisine et du self-service sont terminés. Le montage des techniques est en cours sur les étages courants.

Rapport d'activités de la Chambre de Commerce pour l'année 2001

En date du 26 juin 2002, la Chambre de Commerce a présenté son rapport d'activités pour l'année 2001. Nous reproduisons en annexe un résumé des faits saillants ayant marqué l'activité de la Chambre de Commerce au courant de l'année écoulée.

Le contexte économique en 2001

Le ralentissement généralisé de l'économie mondiale a été amplifié par les événements tragiques du 11 septembre 2001. La baisse du dynamisme économique, qui a commencé au cours du 2e semestre 2000 s'est progressivement aggravée et s'est étendue aux économies européennes. Le Luxembourg a assez bien résisté à cette tendance générale au cours du 1er semestre 2001. Toutefois, l'économie luxembourgeoise n'a pas été épargnée par le ralentissement conjoncturel au second semestre 2001. La réforme tarifaire en faveur des personnes physiques et la réforme fiscale en faveur des collectivités, entrées en vigueur respectivement au 1er janvier 2001 et au 1er janvier 2002, ont pris une nouvelle ampleur en ce sens qu'elles ont contribué à mieux faire résister l'économie luxembourgeoise à la diminution de la demande internationale.

Sur le marché des sociétés nationales il faut relever la naissance d'Arcelor, le plus grand groupe mondial dans l'industrie sidérurgique, issue du rapprochement d'ARBED, de son partenaire ACERALIA, et d'USINOR et la création de SES GLOBAL, né de la combinaison de SES, exploitant du système de satellites ASTRA, leader pour la réception directe en Europe, et GE AMERICOM, un des premiers opérateurs de services fixes de radiodiffusion (SFR) aux États-Unis.

Commerce extérieur

Le commerce extérieur a largement souffert sous le choc du 11 septembre et notamment la grande incertitude et l'effondrement de confiance qui ont empoisonné dans le sillage des attentats le climat du commerce international. Du fait qu'il existe une corrélation entre le niveau de confiance des consommateurs et investisseurs et l'activité économique, des organisations et événements internationaux n'ont pas pu être menés à bien, faute de participants.

Bien que le Service du Commerce Extérieur de la Chambre de Commerce ait continué tout au long de l'année à organiser en coordination avec le Ministère des Affaires Etrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération une série de missions de promotion à l'étranger, un certain nombre d'activités ont ainsi dû être annulées. Ce fut notamment le cas pour deux missions de prospection économique (Chili et Malaisie). Le nombre de délégations étrangères à se présenter au Luxembourg durant le dernier trimestre de l'année 2001 a également été en baisse.

Sur le plan national l'évolution des échanges commerciaux du Luxembourg restait toujours positive. Sur les 9 premiers mois de l'année, les exportations ont progressé de plus de 6%. Les importations ont augmenté de 8 % dans cette même période étant donné qu'il y avait des acquisitions considérables de matériel de transport.

Afin de contribuer au développement international des entreprises luxembourgeoises et de favoriser l'expansion de leurs activités vers les marchés étrangers, la Chambre de Commerce a démarré en 2001 une collaboration plus rapprochée avec le Ministère de l'Economie pour la conception, la préparation et l'organisation de foires commerciales à l'étranger avec la participation d'entreprises luxembourgeoises sur les stands collectifs.

Cette collaboration a été formalisée par la conclusion d'un contrat-cadre de coopération signé par les deux parties le 23 janvier 2001 et par la mise en place graduelle d'un service «Promotion Commerciale» au sein de la Chambre de Commerce. Ce nouveau service vise à offrir aux entreprises luxembourgeoises une plate-forme adaptée aux foires et salons spécialisés à l'étranger et à préparer de façon optimale une présence des entreprises luxembourgeoises à ces manifestations.

L'activité du service «Promotion Commerciale» consiste également à prospecter de nouvelles foires, à développer des synergies avec les Chambres de Commerce de la Grande Région ainsi qu'à informer de façon continue les entreprises luxembourgeoises sur les foires et salons organisés.

Réorganisation du Registre de Commerce

Au courant de l'année 2001, le projet de réorganisation du Registre de Commerce a continué à occuper une place importante dans le cadre des activités de la Chambre de Commerce. Le GIE constitué en décembre 2000 a commencé en 2001 à préparer la transition vers le «nouveau Registre de Commerce». A cet effet, le groupement a engagé du personnel, à commencer avec la direction, chargée de mettre en place la future structure. Le Registre de Commerce a déménagé dans des locaux provisoires à Muehlenbach le week-end du 14 juillet. Les travaux de réorganisation informatique et opérationnelle ont continué au deuxième semestre 2001. La loi portant réorganisation du Registre de Commerce n'a pu être soumise au vote de la Chambre des Députés en 2001, de sorte que le transfert définitif de la gestion du Registre de Commerce vers le GIE ne pourra s'effectuer qu'au courant de l'année 2002.

Introduction de l'euro

L'année 2001 a également été marquée par les préparatifs à l'introduction de l'euro. Les efforts de sensibilisation générale de la Chambre de Commerce à l'égard des entreprises ont été plus particulièrement axés sur les aspects de sécurité des billets et des pièces en euro. La Chambre de Commerce a participé à de nombreuses réunions, organisé des séances d'information et assuré la diffusion d'informations à l'intention de ses ressortissants.

Droit d'établissement et prêt démarrage

La Chambre de Commerce a continué à collaborer avec le Ministère des Classes Moyennes en vue de l'élaboration d'un projet de loi réformant le droit d'établissement. L'objectif de cette réforme est notamment de mettre l'accent, en ce qui concerne la qualification professionnelle, sur la gestion d'une entreprise plutôt que sur des connaissances en matière de mercéologie.

La Chambre de Commerce a été consultée par les autorités compétentes, à savoir le Ministère des Classes Moyennes et la SNCI, en vue de l'introduction d'un mécanisme de capital à risque, le prêt démarrage, destiné à aider de nouveaux créateurs d'entreprise dépourvus de garanties financières suffisantes. La Chambre de Commerce a émis ses propositions à cet égard.

Par ailleurs, la modernisation du droit de la concurrence et des pratiques commerciales a fait l'objet d'un large échange de vues, de sorte que ce projet de loi a entamé la procédure législative en 2001. Le projet de loi du Ministère des Classes Moyennes se base dans une large mesure sur les propositions émises conjointement par la Chambre de Commerce et la Confédération luxembourgeoise du Commerce (clc).

Allégements fiscaux

En 2000, le Gouvernement avait décidé de procéder à un allégement fiscal substantiel dont peuvent bénéficier aussi bien les particuliers que les entreprises. La réforme tarifaire a apporté dès l'exercice 2001 une réduction d'impôts à toutes les personnes physiques et les personnes réalisant un revenu dans le cadre d'une société de personnes ou en tant qu'exploitant individuel. Pour ces personnes, le taux marginal maximal, qui, en 2001 passait de 46% à 42%, est passé à 38% en 2002. La réforme tarifaire a bénéficié à partir du 1er janvier 2002 aux entreprises soumises à l'impôt sur le revenu des collectivités. Le taux d'imposition effectif de ces sociétés est passé de 37,45% en 2001 à 30,38% en 2002, ce qui équivaut à une baisse de 7,07%.

Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité

En mars 2001, le Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité (MLQ) a été fondé auprès du Centre de Recherche Public Henri Tudor. Les membres fondateurs sont la Chambre de Commerce, le Ministère de l'Economie, le Ministère des Classes Moyennes, le CRP Henri Tudor, LuxInnovation, la Chambre des Métiers, la FEDIL et l'Entente des Hôpitaux. Le MLQ comptait fin 2001 quelque 40 membres. Le mouvement s'engage, d'une part, à promouvoir les initiatives pour la qualité, tant privées que publiques, et à en informer les entreprises et organismes luxembourgeois. D'autre part le mouvement est à l'écoute des entreprises pour les orienter et mettre à leur disposi-

tion les outils de la qualité. Enfin il représente, au niveau européen et international, les initiatives menées au Grand-Duché de Luxembourg.

Etudes économiques

Au niveau des études économiques, il convient de rappeler les résultats de l'enquête conjoncturelle Eurochambres. La collecte et l'évaluation des résultats pour l'édition 2002 de cette enquête Eurochambres ont été prises en charge par la Chambre de Commerce. Les résultats de l'enquête permettent de dresser le tableau de l'évolution économique en 2001 et des perspectives économiques pour l'année 2002 sur base des réponses qualitatives données par 739 dirigeants d'entreprise luxembourgeois. L'enquête Eurochambres 2002, effectuée par des enquêteurs assermentés du Ceps/Instead au cours de la 2e et 3e semaine d'octobre 2001, donc un mois après les attentats du 11 septembre sur les Etats-Unis, a fait état d'un revirement assez abrupt de la tendance enregistrée au cours des dernières années, lorsque l'environnement économique a été globalement propice pour les entreprises luxembourgeoises. Par rapport aux dernières enquêtes, les entrepreneurs luxembourgeois sont devenus plus pessimistes quant à l'évolution des 12 mois prochains. Les perspectives semblent particulièrement maussades en ce qui concerne les intentions de recrutement et les plans d'investissement pour l'année 2002. Un signe d'espoir ressort des réponses concernant les prévisions pour 2002 du chiffre d'affaires total, des ventes nationales et des exportations. En effet, pour ces indicateurs, les perspectives 2002 sont plus favorables que les résultats 2001 (en comparaison avec l'année 2000).

Une autre enquête qui est effectuée au Luxembourg par l'intermédiaire de la Chambre de Commerce est l'enquête IMD (International Institute for Management Development) qui est à la base d'une étude internationale sur la compétitivité. Dans l'édition 2001 du «World Competitiveness Yearbook», le Luxembourg a occupé la 4º place dans la classification de la compétitivité derrière les Etats-Unis, Singapore et Finlande, ce qui signifie une amélioration par rapport au classement de l'année précédente (6º place).

Avis sur les projets de lois et de règlements

En ce qui concerne le volet législatif, la Chambre de Commerce a émis 107 avis sur des projets de loi ou de règlement grand-ducal au courant de l'année écoulée. A côté de l'avis sur le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2002 et l'avis sur le projet de loi portant modification de certaines dispositions en matière des impôts directs et indirects, l'avis sur le projet de loi portant réforme de la réglementation des jours fériés légaux, l'avis sur le projet de loi portant clarification et précision d'un certain nombre de dispositions de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action

national en faveur de l'emploi ont constitué les dossiers saillants dans le cadre du travail législatif de la Chambre de Commerce.

Formation professionnelle continue en 2001

En matière de formation professionnelle continue, l'année 2001 s'est caractérisée par une forte accentuation de la situation concurrentielle sur le marché luxembourgeois. En effet, de nombreux organismes de formation nationaux, mais surtout régionaux ont irrigué le marché luxembourgeois avec une offre de formation considérable. Afin de pouvoir répondre rapidement et utilement aux exigences exprimées par les entreprises en matière de formation professionnelle continue, la Chambre de Commerce a renforcé ses partenariats de coopération au niveau régional, notamment au niveau des Chambres de Commerce de la Grande Région. Aussi la coopération avec l'Institut Commercial de Nancy (ICN) s'est avérée très constructive, par ailleurs les pourparlers avec l'Ecole Supérieure Internationale de Commerce de Metz (ESI-DEC) se sont soldés par l'élaboration d'un projet de formation commun dans le domaine de la «Logistique» qui a été programmé pour le second semestre 2002.

Dans le cadre du projet «Université de Luxembourg» la Chambre de Commerce a été sollicitée par les instances nationales, en l'occurrence les représentants du Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en vue de coopérer activement dans le cadre d'un groupe de travail amené à développer des projets de formation d'envergure à vocation diplômante, à savoir un MBA et une formation de perfectionnement au management pour dirigeants de PME/PMI.

Au cours de l'exercice écoulé l'offre de formation a connu un taux d'acceptation très encourageant de la part des responsables de formation en entreprise notamment pour les domaines de formation «Développement et gestion des ressources humaines», «Développement personnel», «Technologies de l'information et de la communication» et «Fiscalité des entreprises». Au total quelque 140 actions de formation inter-entreprises ont pu être organisées au cours de la période de référence, totalisant un nombre d'inscrits de 3.600 personnes, qui dépasse légèrement le niveau atteint au cours de l'année précédente et ceci malgré un contexte économique nettement plus défavorable qu'en l'année 2000.

Formation Professionnelle Initiale

En matière de formation professionnelle initiale, il convient de citer la production et la diffusion d'un dépliant de promotion de l'apprentissage d'électronicien en énergie destiné aux jeunes, à leurs parents ainsi qu'aux lycées tant techniques que classiques, à l'orientation professionnelle de l'Administration de l'Emploi, au Centre psychologique et d'orientation scolaires et aux associations des parents d'élèves.

Parmi les autres faits saillants on peut mentionner la réorganisation de l'apprentissage de mécanicien d'avions dictée par les exigences des Joint Aviation Authorities (JAA), l'introduction d'un apprentissage préparatoire à la profession d'informaticien qualifié, l'exécution de la réforme de l'apprentissage de vendeur, notamment par la mise en place de l'enseignement centralisé de la branche mercéologie ou encore l'organisation de tests d'aptitudes en amont de l'entrée en apprentissage du dessinateur en bâtiment.

Finalement, le Service Formation professsionnelle initiale de la Chambre de Commerce a participé à l'enquête sur les qualifications de demain dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI

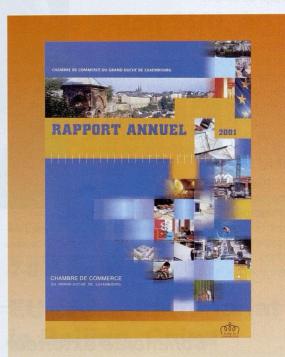
Face au phénomène généralisé de la globalisation des marchés et de l'internationalisation grandissante de l'économie, l'importance et le rôle des PME comme piliers de la force motrice de l'économie européenne et, par conséquent, de la croissance et de la création d'emplois sont depuis longtemps reconnus au niveau politique.

Dans ce contexte, le renforcement de la position du réseau des Euro Info Centres, dans le cadre de la restructuration et de la rationalisation des réseaux communautaires existants de soutien aux entreprises, ne fait qu'évoluer l'objectif stratégique de ce service de la simple fourniture d'informations sur les politiques et matières communautaires à une mission de services à haute valeur ajoutée destinés à aider les entreprises de petite et de moyenne taille à tirer un maximum de profit des opportunités offertes par le grand espace économique européen, et ceci par l'accès direct à une bonne information et assistance technique communautaires en un minimum de temps.

En assurant cette mission, le service Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce constitue désormais un instrument majeur de dissémination des politiques communautaires pour les entreprises luxembourgeoises. Face aux priorités européennes et aux besoins ressentis sur le marché national, le service EIC est appelé à assumer, dans ce rôle, tous les domaines prioritaires en relation avec la politique d'entreprise, tels que l'élargissement, la normalisation technique, le commerce électronique, les nouvelles technologies de l'information, la législation communautaire, la coopération entre entreprises, les marchés publics...; en bref, le marché intérieur dans son ensemble.

Le service Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce a entrepris en 2001 une vaste gamme d'actions. Un des services «phares» assurés par l'EIC de la Chambre de Commerce est le service de réponse aux questions posées directement par les entreprises sur les affaires européennes, suivi de près par les actions de support et d'accom-

pagnement assurées afin d'aider les entreprises à s'internationaliser et à les accompagner dans leur démarche d'ouverture vers les différents marchés européens et au-delà. Au cours de l'exercice 2001 de nombreuses actions et initiatives communautaires ont pu être organisées, par ailleurs, de nouveaux services ont pu être développés en faveur des petites et moyennes entreprises luxembourgeoises.



Les personnes intéressées à avoir plus d'information sur les activités de la Chambre de Commerce, peuvent obtenir le rapport annuel 2001 sur simple appel téléphonique au tél.: 42 39 39 - 340 (Mme Laurence Hornbeck)

Protêts

Abonnement annuel

LIVRE alphabétique (6 mois) des protêts de traites acceptées (2 livres)

- + index alphabétique et par date des ordonnances de référé-provision
- + listes des faillites
- + a) listes de protêts mensuelles
 - b) listes des ordonnances de référé-provision mensuelles

Abonnements: Agence AVUS Fax 46 65 50 = 24 heures Tél. 22 68 22 = 8 - 14 heures

Décès de M. Pierre Werner, ministre d'Etat honoraire

Pierre Werner, ministre d'Etat honoraire du Grand-Duché de Luxembourg, est décédé le 24 juin 2002, à l'âge de 88 ans.

En 1953, M. Werner est entré au gouvernement. De 1959 à 1974 et de 1979 à 1984, il a assumé les responsabilités de Premier ministre. Après son départ de la vie politique, M. Werner a été nommé président du conseil d'administration de la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT), un poste qu'il a également occupé auprès de la Société européenne des satellites (SES).

Beaucoup d'éloges à l'intention de ce grand Luxembourgeois ont été formulés depuis et la Chambre de Com-

merce voudrait exprimer sa reconnaissance pour l'engagement compétent et permanent dont il a fait preuve dans l'intérêt du Grand-Duché de Luxembourg en général et de la construction de l'Union Européenne en particulier. En effet, le talent et la clairvoyance de cet homme d'Etat exceptionnel ont contribué tant à la richesse du pays qu'au bien-être de sa population. On se souviendra surtout du grand mérite qu'a eu Pierre Werner d'accélérer l'intégration européenne. Grâce au rapport Werner notamment, l'avènement de l'union mo-

nétaire a pu être préparé et le pari d'introduire une monnaie unique, l'euro, a été tenu.

Parmi les qualités essentielles de l'ancien Premier ministre, la Chambre de Commerce voudrait particulièrement soulever la faculté rare d'être réaliste tout en adoptant une approche visionnaire. C'est grâce à cette capacité qu'il a par exemple systématiquement soutenu l'essor des technologies de la communication telle celle des satellites, anticipant par là l'évolution extrêmement rapide de la société de l'information naissante. Il a joué également un rôle important dans l'éclosion et le développement de la place financière à partir des années 60 tout

comme dans la diversification réussie de l'économie luxembourgeoise. Cette dernière s'est intensifiée suite à la restructuration de l'industrie sidérurgique qui s'imposa à partir des années 1974.



Commerce extérieur

Calendrier des manifestations

Septembre

13.9. Audiences Malaisie 18.-20.9. Mission de promotion économique au Mexique fin septembre / Séminaire Hong Kong

«Gateway to Chinese market»

Octobre

début octobre

11.10. Audiences Liban 19.-27.10 Semaine vietnamienne au Luxembourg 24.10. Audiences Danemark Audiences Finlande Audiences Lettonie Audiences Norvège Audiences Suède 24.10. Séminaire Douane à fixer: Séminaire Pakistan Séminaire Chili à fixer:

Novembre

EU-China Partenariat 7.-8.11. 14.11. Audiences Emirats Arabes Unis Séminaire IT avec NASSCOM (Inde) à fixer

Décembre

12.12. **Audiences Suisse**

Dans le cadre de l'Accord de collaboration entre les instances officielles luxembourgeoises et les instances Régionales de Commerce Extérieur de Belgique, la Chambre de Commerce informe les sociétés luxembourgeoises sur les manifestations sui-

- Visite d'une délégation d'hommes d'affaires de la province chinoise de JIANGSU en Région Wallonne dans le secteur du transport et la logistique (16-18 septembre 2002)
- Mission multisectorielle à Taiwan (28 septembre-4 octobre 2002)
- Stand d'information à la foire China Hi-Tech Fair à Shenzhen (12-17 octobre 2002)
- Invitation d'acheteurs chinois dans le secteur du transport ferroviaire et urbain - action conjointe AWEX / BRUXELLES EXPORT (4/8 novembre 2002).

Pour des renseignements complémentaires, veuillez vous adresser à la Chambre de Commerce, M. Edouard VOLLMAR, tél.: 42 39 39-313.

UK Exports

The Golden Bridge Award 2002

The Golden Bridge is an award, created by the Belgian-Luxembourg Chamber of Commerce in Great Britain, to the most successful Belgian or Luxembourg manufacturing or service company exporting to the UK.

The award will be presented to the winner during a special reception around the end of 2002. Three exporting companies will be invited to London for an individual interview. The award will be given to the company that has shown the biggest achievements in their exporting efforts to the UK.

For further information, please contact Ms Stephanie Gheysen at the Belgian-Luxembourg Chamber of Commerce, phone: +44 20-7820 7839, fax: +44 20-7793 1628 or e-mail: info@blcc.co.uk.

14-16 September 2002

Business Opportunities in Iran via Dubai

Datamatix is organising a conference upon «Business Opportunities in Iran via Dubai», which will be held on 14-16 September 2002 in Dubai UAE with active support of the Dubai Chamber of Commerce & Industry. The objective of the conference is to enhance global business and trade. The assembling entrepreneurs are from all over the world. The Conference will surely help to get a clearer view of the Iranian market and gain firsthand knowledge of the business opportunities with Iran via Dubai.

For further information, please access the Conference website at http://www.datamatix-dubai.com.

18-20 septembre 2002

Mission de promotion économique au Mexique

La Chambre de Commerce a l'avantage d'informer ses membres qu'elle organisera en collaboration avec le Ministère des Affaires Etrangères une mission de promotion économique, présidée par S.E. Madame Lydie Polfer, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur au Mexique, du 18 au 20 septembre 2002. L'étape prévue est Mexico-City, mais des parcours individualisés peuvent également être préparés.

Les entreprises intéressées à participer à cette mission sont priées de s'adresser à Mme Viviane HOOR, tél.: 42 39 39-315 ou e-mail: viviane. hoor@cc.lu.

20-24 octobre 2002

Visite Salon SIAL à Paris

Le Salon phare du secteur agro-alimentaire, SIAL, se tiendra à Paris du 20 au 24 octobre 2002. La Chambre de Commerce propose aux entreprises luxembourgeoises intéressées une visite à la Foire SIAL le 22 octobre 2002 (départ la veille par le train en groupe). La visite aura lieu pour autant qu'il y ait suffisamment d'intérêt.

Pour des renseignements complémentaires, veuillez vous adresser à la Chambre de Commerce, M. Edouard VOLLMAR, Tél.: 42 39 39-313.

7-8 November 2002

EU-China Partenariat in Beijing, China

The China Council for the Promotion of International Trade (CCPIT) and the European Commission will host this EU-China Partenariat with the aim to stimulate co-operation and partnerships between Chinese companies and companies from the European Union (FLI)

During this 2-days-event, direct contacts between company representatives will be arranged in the form of one-to-one meetings. A personalised meeting schedule will be given to each company and when necessary, qualified interpreters will be in attendance.

The following sectors of activities will be represented at the Partenariat:

- Machinery and Equipment
- Electrical Mechanics and Appliances
- Engineering Support Industry
- Information Technology Industry
- Metal Products
- Food and Beverage
- Environmental Protection Industry

The Chamber of Commerce has been appointed a national counsellor for Luxembourg and will accompany the Luxembourg delegates to the Partenariat.

Attendance at this event is free of charge and a partial reimbursement of the travelling expenses will be available for the Luxembourg participants.

For further information, please contact Ms Viviane HOOR, phone: 42 39 39-315 or e-mail: viviane. hoor@cc.lu.

Propositions d'affaires

- Deutsche Firma, t\u00e4tig im Bereich der Druckveredlung (Polyesterlaminierung und PVC Einsiegelung) sucht Vertriebspartner in Luxemburg.
- Deutsche Firma sucht Vertreter in Luxemburg für Massivholzmöbel, Polstermöbel, Küchenmöbel, Lichtraumobjekte und Teppiche.
- Unternehmen der Textilindustrie (Textiltechnische Artikel) sucht freiberuflichen Handelsvertreter in Luxemburg für den Vertrieb von Druckwalzen für Spinnbandreißmaschinen und Tematex-Reißkonverter.

- Deutsche Firma sucht Vertriebsmitarbeiter und Vertriebsbüros für ihre Baugerätetechnik (Neuund Gebrauchttechnik) in Luxemburg.
- Deutsche Firma sucht in Luxemburg Vertreter oder Importeur für Herren-Arbeits-/Berufs-/ und Schutzbekleidung.

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises une série de propositions d'affaires, de propositions de partenariats et de coopération pour consultation. Pour tout renseignement, veuillez contacter Mme Claudine SCHLES-SER, tél.: 42 39 39-341, e-mail: claudine.schlesser@cc.lu.

Appels d'offres

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises intéressées des appels d'offres de l'OTAN, du BWVA, du programme européen FED, pour consultation. Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter la Chambre de Commerce, Madame Claudine SCHLESSER, tél. 42 39 39-341, e-mail: claudine.schlesser@cc.lu.



La Bourse d'Entreprises de la Chambre de Commerce

Les personnes intéressées à participer à la Bourse d'Entreprises de la Chambre de Commerce trouveront des fiches d'inscriptions électroniques sur le site Internet de la Chambre de Commerce (www.cc.lu). Les personnes qui ne disposent pas d'un accès Internet peuvent demander un formulaire d'inscription auprès de la

Bourse d'Entreprises

Tél.: +352 42 39 39 331 a.m. de M. Yves Karier, Fax +352 43 83 26 E-mail: yves.karier@cc.lu. Adresse postale: L-2981 Luxembourg.

La Chambre de Commerce garantit que toutes les données personnelles recueillies dans la Bourse d'Entreprises bénéficient de la plus stricte confidentialité. Les offres et les demandes enregistrées à la Bourse d'Entreprises seront publiées sous forme d'annonces à chiffre dans le «MERKUR» et sur le site Internet de la Chambre de Commerce. Par ailleurs, la base de données des annonces dont le texte ne contient que des informations dont l'annonceur a préalablement autorisé la publication, peut à tout moment être consultée à la Chambre de Commerce par les personnes intéressées

Lorsqu'une convergence suffisante entre une offre et une demande est constatée par le responsable de la Bourse d'Entreprises (secteur d'activité, qualification, prix, p. ex.) le contact entre les deux parties est établi. Il est évident que l'accord explicite de chaque partie intéressée sera pris au préalable avant que l'identité ne soit dévoilée à l'autre partie. La Chambre de Commerce met ses locaux à disposition et offre la collaboration de ses conseillers économiques et juridiques pour une première rencontre. Au-delà de cette première prise de contact et à la demande des deux parties, les conseillers de la Chambre de Commerce peuvent utilement accompagner les pourparlers et les négociations. Les inscriptions à la Bourse d'Entreprises se font sans frais.

Groupe 1 - A céder:

Réf: C106

Hôtel-restaurant-café à vendre, 12 chambres tout confort, région touristique au nord du pays.

Vends pour cause de retraite magasin d'appareils électro-ménagers et articles apparentés, situé au centre du pays. Prix cor-respondant à la valeur de l'inventaire. Prise de participation partielle possible dans un premier temps.

Vends entreprise de distribution de boissons, clientèle Luxbg-Ville et alentours.

Vends fonds de commerce Auberge-Café-Restaurant 13 chambres, affaire familiale à Luxembourg, quartier Place de Paris.

Cherche partenaire majoritaire pour nouvelle startup fabrication de produits de luxe; très grand potentiel de développement; succès important rencontré aux US; pour continuer sa croissance internationale, l'entreprise a besoin de moyens financiers nouveaux et/ou être intégrée dans un groupe plus puissant.

Vends restaurant avec logement dans village au sud de Luxembourg-Ville, salle de banquets 100 couverts, bâtiment 550 m².

Béf: C165

Vends fonds de commerce avec stock, boutique pour enfants, au sud-est du pays, situation privilégiée, surface 125 m², nouvel agencement en 1998, loyer modéré

Vends pension de famille, 13 chambres meublées, maison privée

Vends parts de société de transports internationaux par route, parc de véhicules neufs, 6 tracteurs, 7 remorques.

Vends friture/restaurant forain de notoriété; emplacement assuré 2 x Esch/Alzette et 3 x Luxembourg-Ville; excellente rentabilité.

Vends fonds de commerce restaurant / brasserie gastronomique, avec terrasse, dans cadre médiéval touristique

Réf: C188

Vends fonds de commerce épicerie (100 m2) au centre du pays, location du local de commerce

Vends fonds de commerce brasserie-restaurant avec terrasse et location de 8 chambres meublées, situation à Diekirch

Réf: C204

Vends pour cause de retraite entreprise renommée dans la confection d'articles pour le secteur HORECA, située au centre

Cherche repreneur pour société de facility management. Mise à disposition de l'engineering.

Vends fonds de commerce 2 boutiques, bon emplacement à Luxembourg-Ville, cadeaux et décoration intérieure

Réf: C214

Vends restaurant bien côté dans un cadre unique. Terrasse avec vue imprenable. Clientèle fidèle.

Réf: C216

A céder: participation en master franchise immobilier de première renommée pour l'exploitation et le dévéloppement du réseau.

Réf: C217

Vends fonds de commerce; bar + restaurant 45 couverts avec terrasse à Luxembourg (Vieille ville) en zone piétonne; décor

Vends fonds de commerce pour vente en gros de jeux vidéo (playstation, Nintendo etc.)

Réf: C220

Vends société de transports internationaux de marchandises par la route. 8 tracteurs semiremorque.

Vends commerce de meubles; très bonne situation; garantie des exclusivités et accords; retrait progressif si souhaité

Vends fonds de commerce d'un restaurant situé au centre de Mersch avec 70 couverts.

Réf: C225

Vends fonds de commerce d'une brasserie-pub; centre Esch/Alzette; +/- 175 m² (extensible à +/- 350 m²); billard; emplacement pour concerts. Location également possible.

Vends fonds de commerce d'un magasin d'aménagement de salles de bains (vente et montage); exclusivités pour le Luxembourg

Réf: C227

Vends fonds de commerce d'un hôtel, restaurant, taverne dans les ardennes; terrasse

Vends fonds de commerce d'un magasin de confection.

Merkur 6 • 2002

Réf: C22

Vends fonds de commerce d'un magasin de Bureautique, Copyservice, Printservice.

Groupe 2 - Cherche à reprendre:

Réf: R149

Ingénieur en génie chimique, actif dans le commerce de produits réfractaires pour la sidérurgie, cherche à reprendre une activité de commerce de produits techniques, voire une petite unité de production

Réf: R150

Cherche à reprendre bar-brasserie-pub à Luxembourg vieille ville, tél 021180301

Réf: R154

Cherche participation active en vue d'une reprise totale dans les secteurs du commerce, du bâtiment, des médias ou des prestations de service

Réf: R156

Cherche à reprendre une petite unité de production dans les domaines de la mécanique générale, mécanique de précision, sous-traitance de l'industrie automobile, sous-traitance de la métallurgie en général.

Réf: R157

Société d'expertise comptable cherche à reprendre fiduciaire

Réf: R165

Cherche à reprendre une entreprise industrielle ou sous-traitante de l'industrie. Participations minoritaire ou majoritaire également possibles.

Réf: R170

Cherche société dans les domaines de services ou informatique

Réf: R171

Cherche à reprendre fiduciaire, clientèle d'un bureau comptable, partenariat, sous traitance.

Réf: R175

Entreprise de transports luxembourgeoise cherche à reprendre une entreprise de transports et messagerie située dans le sud du pays et installée dans une Z.I.

Réf: R177

Cherche à reprendre petite entreprise de service informatique. Portefeuille clients existant et à développer.

9-10 octobre 2002

La journée luxembourgeoise de la qualité

Suite au succès de l'année dernière, le Mouvement Luxembourgeois de la Qualité et le CRP Henri Tudor s'associent pour organiser l'édition 2002 de la Journée Luxembourgeoise de la Qualité, l'évènement national relatif aux démarches de management de la qualité.

Cette manifestation aura lieu à l'Hôtel Mercure Kikuoka Golf Club à Canach (à 20 minutes de Luxembourg ville) et se déroulera sur deux jours. Le 9 octobre une conférence inaugurale se tiendra entre 18h00 et 21h00. Le 10 octobre, de 9h00 à 17h00, les participants auront la possibilité de faire un choix parmi douze conférences et deux axes de travail sur les thèmes suivants :

- Management Intégré QSE;
- De la stratégie d'entreprise aux indicateurs de performance;
- Ressources Humaines et management de la Qua-
- Développement durable et Gestion de la Relation Client;
- ISO 9001 et démarches de Qualité (QSE, SAS70, EFQM ...).

Au cours de cette journée, les différents intervenants s'attacheront à présenter des pratiques innovantes, des techniques et méthodes, et à démystifier les démarches qualité. Des retours d'expérience vous seront également proposés. Les thèmes abordés pourront intéresser aussi bien des novices que des experts dans le domaine, de la TPE à la grande entreprise, du service à l'industrie en passant par la santé. Les personnes intéressées peuvent consulter l'évolution du programme sur le site www.sitec.lu (rubrique conférences).

Pour tout renseignement, prière de s'adresser à Valérie Muller, tél +352 42 59 91 234, fax: +352 42 59 91 301. e-mail : sitec@sitec.lu

Centre européen de la Magistrature et des professions juridiques

Master en études juridiques européennes

L'Antenne de l'IEAP à Luxembourg, le Centre européen de la Magistrature et des professions juridiques, organise en coopération avec ses universités partenaires (Universités de Nancy 2 et de Thessalonique) un programme post-universitaire sanctionné par un Master en études juridiques européennes (M.E.J.E.).

Public visé:

- Fonctionnaires des Etats membres de l'UE
- Fonctionnaires de l'Union européenne
- Avocats, Juges, Autres juristes
- Professionnels, Diplômés ayant des intérêts dans le droit communautaire.

Programme:

- Introduction aux notions juridiques de l'intégration européenne
- Information européenne
- Le système constitutionnel et judiciaire de l'UE
- Les droits de l'homme et les droits fondamentaux au sein de l'Union européenne et en dehors
- Les libertés fondamentales et le marché intérieur
- Justice et affaires intérieures
- Droit de la concurrence
- Droit social
- Droit de la consommation

- Droit international privé européen
- Droit de l'environnement
- Droit de la propriété intellectuelle
- E-commerce en droit communautaire
- Les relations extérieures de la CE et de l'UE
- La Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et la Politique européenne en matière de sécurité et de défense (PESD)

Lieu: Luxembourg

Droits d'inscription: 3.000 euros

Langues de travail: anglais et français

Durée de la formation: Les cours se dérouleront du 11 octobre 2002 au 12 juillet 2003 (les vendredis après-midi et les samedis matin), les examens auront lieu en automne 2003, et les candidats devront remettre un mémoire en janvier 2004.

Date limite des candidatures: 13 septembre 2002

Pour tout renseignement complémentaire: Mlle Juliette Boussuge, Institut européen d'administration publique (IEAP), Antenne Luxembourg, Centre européen de la Magistrature et des professions juridiques, 2 Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, tél.: +352 426 230-304, fax: +352 426 237, e-mail: J.Boussuge@eipa.net, http://www.eipa.nl



FORMATION PROFESS IONNELLE CONTINUE

TYPE	INTERVENANT(S)	DUREE	DATES	HORAIRE	PRIX	
COURS DU SOIR	Marsh one over	TOTAL OF THE OWNER.				
		40.1		10.20 21.00	150.00	
Administration et gestion des ressources humaines Comptabilité commerciale 1ère année (débutants) langue luxembourgeoise		40 heures	mercredi 25/09/2002	18.30 - 21.00 18.15 - 20.00	150.00 75.00	
Comptabilité commerciale 1ère année (débutants) langue française		40 heures	lundi 23/09/2002	18.15 - 20.00	75.00	
Comptabilité commerciale 2º année (debutants) langue luxembourgeoise		40 heures	mercredi 25/09/2002 mardi 24/09/2002	18.15 - 20.00	75.00	
Comptabilité commerciale 2 ^e année (initiés) langue française		40 heures	lundi 23/09/2002	18.15 - 20.00	75.00	
Comptabilité commerciale 3º année (avancés) langue française		40 heures 40 heures	jeudi 26/09/2002	18.15 - 20.00	75.00	
Comptabilité générale informatisée langue française		85 heures	lundi 23/09/2002	18.30 - 21.00	200.00	
Cours récapitulatif de la langue française		40 heures	mercredi 25/09/2002	18.15 - 20.00	75.00	
Cours récapitulatif de la langue anglaise		40 heures	mardi 24/09/2002	18.15 - 20.00	75.00	
Correspondance commerciale française		40 heures	lundi 23/09/2002	18.15 - 20.00	75.00	
Gestion stratégique et techniques de Marketing-Management		30 heures	jeudi 26/09/2002	18.30 - 21.00	225.00	
CYCLES DE FORMATION		HORIZON SHORT				
La fonction logistique en entreprise		navotricum conf				
Module A: Introduction à la logistique globale	LE DENN Yves	1 jour	24/09/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	125.00	
Module B: Logistique des flux internes	GUIMARAES Renato	2 jours	10,11/10/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	225.00	
Module C: Logistique globale et distribution	CARRIER Pascal	2 jours	24,25/10/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	225.00	
Module D: Organisation de l'entreposage et des manutentions	CARRIER Pascal	2 jours	07,08/11/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	225.00	
Module E: Logistique et échanges internationaux	MACADRE Joëlle	2 jours	28,29/11/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	225.00	
Module F: Logistique et système d'information	LE DENN Yves	1 jour	9/12/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	125.00	
Module G: Audit de la performance logistique	LE DENN Yves	1 jour	10/12/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	125.00	
Module A: Les établissements classés	Multi-intervenants	2 jours	19,24/09/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	100.00	
Module B: Les déchets et les sols contaminés	Multi-intervenants	2 jours	10,15/10/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	100.00	
Module C: L'énergie, le bruit et les émissions atmosphériques	Multi-intervenants	2 jours	31/10/2002 et 06/11/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	100.00	
Module D: La protection de l'eau et les substances dangereuses	Multi-intervenants	2 jours	28/11/2002 et 03/12/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	100.00	
SEMINAIRES						
Die Persönlichkeit im Unternehmen praktisch entwickeln	HARLANDER Norbert	2 jours	05,06/09/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	225.00	
Analyse de la valeur, créativité et réduction des coûts	LEPAROUX Jean	4 jours	18,19,25,26/09/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	425.00	
Professionelle Gesprächsführung	VOGT Gustav	2 jours	19,20/09/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	225.00	
Ihr persönlicher Stil entscheidet	REHBOCK Gerd	2 jours	23,24/09/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	225.00	
Techniques de vente pour délégués commerciaux	SCOUMAN Frédéric	2 jours	26,27/09/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	225.00	
Conception et réalisation de pages Web	KAMPA Alex	2 jours	30/09/2002 et 01/10/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	100.00	
Management de la qualité pour les entreprises industrielles	LUCAS Albert / ZAGHINI Sylvie	3 jours	01,02,18/10/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	325.00	
Management des achats	MARCHAL André	2 jours	03,04/10/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	225.00	
Conducting a meeting	EVANGELISTA Louis	2 jours	03,04/10/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	225.00	
Durch eine bessere Zeitplanung erfolgreicher werden	REHBOCK Gerd	2 jours	03,04/10/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	225.00	
Communication et expression orales	PAAPE Eva	2 jours	07,08/10/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	225.00	
Wirtschaftliche Aspekte des E-Business	MÜLLER Christian / KOLRUSCH Jürgen	2 jours	09,10/10/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	100.00	
Comment accroître la valeur de votre entreprise	LAPLUME Paul	1 jour	9/10/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	100.00	
Techniques d'organisation et de communication pour travailleurs désignés	HUYNEN Thierry HAAS Michael	2 jours	10,11/10/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	225.00	
Teamentwicklung	HUBERTY Paul	2 jours	14,15/10/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	225.00	
Le plan de financement en entreprise	ANDRE Brigitte	2 jours	14,15/10/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	225.00	
La fiscalité des rémunérations et avantages extralégaux	AND IL DIIgitte	1 jour	16/10/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	100.00	

Renseignements et inscriptions SERVICE FORMATION CONTINUE Tél.: 42 39 39-225 • Fax: 43 83 26 • E-mail: formcont@cc.lu Demandez la brochure FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE 2002 gratuitement au tél.: 42 39 39-225

FEDIL

Réunion du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la Fédération des Industriels Luxembourgeois s'est réuni le 2 juillet dernier sous la présidence de M. Charles KROMBACH.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Conseil d'Administration s'est recueilli à la mémoire de Monsieur Lucien DURY, Président honoraire de la FEDIL. La disparition de Monsieur DURY a suscité une grande émotion et est ressentie comme une perte immense pour la communauté industrielle luxembourgeoise.

Aussi le Conseil d'Administration a-t-il rendu hommage à la mémoire de Monsieur Pierre WERNER, Ministre d'Etat honoraire. Monsieur WERNER a été une des figures marquantes de la politique luxembourgeoise de la 2º moitié du 20º siècle. Par son action, il a marqué de façon durable le paysage monétaire européen de même que la structure de l'économie luxembourgeoise.

Le Conseil d'Administration a entendu les rapports des porte-parole des différents groupes de travail

fonctionnant au sein de la FEDIL et, après discussion, a retenu les actions prioritaires à mener au cours du 2e semestre de l'année. L'évolution économique très décevante au cours du 1er semestre de 2002 a retenu l'attention du Conseil d'Administration. En effet, l'ensemble des indicateurs font état d'une performance négative par rapport à la période correspondante de 2001 et les perspectives pour le 2e semestre ne sont guère plus optimistes.

Le Conseil d'Administration a noté qu'à côté des secteurs tournés vers l'exportation, le secteur de la construction risque de connaître une phase des plus difficiles dans la mesure où les entreprises de génie civil souffrent de l'effet des difficultés administratives en rapport avec la mise sur le marché de maints projets de travaux publics.

En date du 9 juillet une délégation de la FEDIL a rencontré les représentants luxembourgeois siégeant dans la «Convention sur l'avenir de l'Europe». Cette rencontre permettra à la FEDIL de rappeler sa position en faveur de l'élargissement de l'Union Européenne (UE) et de s'exprimer sur la place que devra occuper le Luxembourg dans une UE élargie. Finalement, le Conseil d'Administration a admis les sociétés suivantes comme nouveaux membres de la FEDIL: OLIVI & RODRIGUES S.à r.l. et SOTEL S.C.

2º enquête de l'European Business Panel

Compétences, mobilité et formation professionnelle sont les facteurs-clé de la compétitivité européenne

Les résultats de la 2^e enquête de l'European Business Panel (EBP)¹ viennent d'être publiés

Un des plus importants défis de l'Europe dans les prochaines années est sans doute d'atteindre l'objectif de Lisbonne qui veut que l'Union européenne devienne l'espace économique basé sur la connaissance le plus dynamique et le plus compétitif, capable de réaliser une croissance soutenable avec des emplois stables et une plus grande cohésion sociale.

Les entreprises sont les acteurs-clés de cette stratégie, lancée par le conseil européen de Lisbonne en mars 2000. Eurochambres, le réseau européen de 1.500 Chambres de Commerce dans 37 pays et représentant les intérêts de 15 millions d'entreprises, contribue activement à cet objectif et se positionne à l'égard de ce dernier.

Le but de l'enquête est de faire entendre la voix des entrepreneurs européens au niveau des autorités communautaires et d'illustrer la situation actuelle des entreprises en Europe, leurs besoins et leurs attentes de demain en ce qui concerne la main-d'œuvre et ses qualifications.

Les résultats au niveau européen

Les résultats de l'enquête² révèlent à plusieurs égards un appel pour des actions émanant aussi bien

L'European Business Panel (EBP) est une initiative menée en collaboration avec les Chambres de Commerce européennes et coordonnée par Eurochambres, l'association des Chambres de Commerce et d'Industrie européennes. Cette initiative vise la mise en place d'un panel permanent de 30.000 entreprises européennes. A travers des enquêtes d'opinion auprès de ce panel, l'objectif de l'EBP est d'améliorer l'influence des entreprises et des Chambres de Commerce européennes lors des prises de décisions politiques européennes.

L'enquête de l'EBP sur les compétences, la mobilité et la formation professionnelle a été effectuée entre le 2 et le 31 mai 2002. Le total des réponses valides a été de 1.219 en provenance des pays suivants: Autriche, Belgique, Croatie, République Tchèque, Danemark, Allemagne, Grèce, Chypre, Hongrie, Islande, Italie, Luxembourg, Portugal, Roumanie, Slovénie, Turquie et Royaume Uni. Au Grand-Duché, quelque 50 entreprises ont répondu au questionnaire online, ce qui correspond à un taux de réponse de plus de 10% par rapport à l'échantillon initial.

La moitié des entreprises affirment que la formation de leurs travailleurs fait partie de leur stratégie globale. 36% des entreprises européennes forment leur personnel dans le cadre de cours à l'extérieur de l'entreprise. Les formations durent moins que 5 jours par année pour 35% des entreprises et entre 6 et 10 jours par année pour 33% des entreprises. Les Chambres de Commerce européennes consi-

dèrent la formation professionnelle comme étant cruciale et soutiennent une amélioration de la qualité et de l'efficacité des actions de formation en vue de les rendre plus flexibles et de les adapter aux besoins changeants des entreprises.

Eurochambres fait ainsi un appel pour un soutien au développement de l'offre de formations professionnelles et pour des mesures fiscales en faveur des entreprises et des individus qui s'engagent davantage dans ces activités.

du réseau des Chambres de Commerce et des autorités gouvernementales que des entreprises ellesmêmes. De manière générale, ces actions doivent viser une flexibilité accrue du marché du travail, une amélioration de la disponibilité de la main-d'œuvre qualifiée et un accès plus facile à la formation professionnelle continue.

En ce qui concerne les compétences des travailleurs, l'enquête révèle que 62% des entreprises ont déjà rencontré des situations où des postes de travail sont restés vacants pendant plus de trois mois. La cause principale des difficultés de recrutement est le manque de main-d'œuvre qualifiée sur les marchés du travail européens (49% des réponses). Le manque de demandeurs d'emploi ayant une expérience professionnelle appropriée est la deuxième raison invoquée par les participants à l'enquête (23% des réponses).

Le manque de travailleurs qualifiés est le plus prononcé pour les postes dans le domaine marketing et commercial (30% des réponses) et dans le domaine IT/informatique (11% des réponses). Ce sont là les domaines pour lesquels les besoins en compétence seront les plus marqués au cours des trois prochaines années.

Pour cette raison, les Chambres de Commerce appellent à l'instauration d'un lien plus fort et direct entre les systèmes d'éducation et les marchés du travail, afin d'arriver à une meilleure transparence et à un équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre.

En ce qui concerne la mobilité des travailleurs, l'enquête indique que 59% des entreprises des pays de l'Union européenne emploient des travailleurs venant d'autres pays, alors que ce pourcentage est seulement de 21% pour les entreprises des pays hors de l'Union européenne. 46% de ces entreprises veulent engager plus d'étrangers, mais l'existence d'obstacles, comme les problèmes linguisitiques, les permis de travail et d'autres complications, les empêchent d'aller plus loin dans cette direction.

54% des entreprises en provenance des pays UE estiment que l'élargissement de l'Union n'aura pas d'impact sur l'offre de travail, alors que ce taux est de 47% pour les réponses des pays hors UE. Par contre, 44% de tous les participants à l'enquête s'attendent à un impact positif ou très positif de l'élargissement sur l'offre de travail.

L'avènement de l'élargissement nécessite une stimulation adéquate de la mobilité des travailleurs au sein de l'espace européen et la mise en place d'une assistance efficace des employeurs qui veulent intégrer dans leur entreprise des travailleurs non-résidents.

Quant à la formation professionnelle, celle-ci a été reconnue comme étant le facteur-clé de la compétitivité des entreprises européennes. Elle est essentielle en vue d'aider les entreprises à relever le défi du maintien de la compétitivité.

Le Grand-Duché doit miser sur la formation professionnelle pour pallier le manque de main-d'œuvre qualifiée

Les résultats au niveau **luxembourgeois**

Au Luxembourg, les résultats de l'enquête EBP ne se distinguent pas fondamentalement de ceux des autres pays européens. Cependant, il existe plusieurs spécificités au niveau du marché du travail luxembourgeois qui expliquent les différences identifiées à plusieurs niveaux.

Par exemple au sujet des compétences de la main-d'œuvre, l'enquête relève que 75% (62% au niveau européen) des entreprises éprouvent parfois ou constamment des difficultés de recrutement de personnel (c.-à-d. des postes sont restés vacants depuis plus de trois mois). Ce résultat montre que le marché de l'emploi luxembourgeois, même s'il s'étend sur toute la Grande Région, atteint rapidement ses limites en cas de bonne conjoncture. Historiquement, l'économie luxembourgeoise a depuis toujours dû faire face à un manque endémique de main-d'œuvre.

Pour 57,9% (49% au niveau européen) des entreprises, la raison principale des difficultés de recrutement est le manque de personnes adéquatement qualifiées sur le marché du travail. Par contre, les entreprises luxembourgeoises invoquent moins le manque d'expérience ou l'expérience inappropriée que les entreprises européennes (13,2% pour les premières contre 23% pour les secondes). Ceci peut s'expliquer par le dynamisme élevé du marché de l'emploi luxembourgeois, résultant des bonnes performances économiques. Ce dynamisme engendre une rotation élevée des demandeurs d'emploi. La

conséquence en est que la majorité des demandeurs d'emploi ne sont pas écartés longtemps du marché du travail, ce qui se répercute favorablement sur l'expérience de la main-d'œuvre.

Une autre raison invoquée pour expliquer les difficultés de recrutement est pour 7,9% des entreprises luxembourgeoises la forte compétition de la part d'autres employeurs. Ce résultat se distingue de celui enregistré parmi les autres pays européens, où seulement 4% des entreprises ont répondu ainsi. Une telle situation est largement répandue dans les espaces économiques fort dynamiques tels que le Luxembourg, où règne le plein emploi et où la demande pour des personnes hautement qualifiées et spécialisées est élevée.

Les difficultés de recrutement sont le plus prononcées pour les postes «marketing et commercial» (28,6% des entreprises), pour les postes «ingénierie / recherche-développement / Technique» (20% des entreprises) et pour les postes «IT / informatique» (17,1% des entreprises). C'est par ailleurs pour ces postes que les entreprises prévoient un manque particulier de compétences et de qualifications dans les trois années à venir.

Le niveau d'éducation pour lequel les difficultés de recrutement sont le plus prononcées est le niveau tertiaire (pour 50% des entreprises), c'est-à-dire le niveau universitaire, post-secondaire, etc. Des difficultés de recrutement existent également pour les postes du niveau primaire ou des compétences de base (pour 15,6% des entreprises) et pour les postes du niveau secondaire (pour 31,3% des entreprises).

En ce qui concerne la mobilité des travailleurs, les réponses des entreprises luxembourgeoises reflètent la grande ouverture du marché du travail luxembourgeois sur les trois pays voisins et l'attraction élevée que ce marché exerce sur la maind'œuvre étrangère. En effet, 67,2% (27% au niveau européen) des entreprises affirment qu'elles emploient des travailleurs venant d'un pays de l'Union européenne, alors que 9,4% (14% au niveau européen) des entreprises ont recours à de la main-d'œuvre provenant d'un pays candidat à l'Union européenne. 15,6% comptent parmi leurs effectifs des travailleurs venant d'autres pays hors UE et 7,8% occupent uniquement des nationaux. Pour les entreprises européennes, ce dernier pourcentage atteint 41%.

Ces résultats montrent que les entreprises luxembourgeoises ont largement recours à de la maind'œuvre étrangère; 74,5% des entreprises affirment même vouloir engager davantage de travailleurs étrangers. Par contre, le recours à des travailleurs provenant des pays candidat à l'Union européenne est moins prononcé au Grand-Duché que dans les autres pays européens.

Aux yeux des entrepreneurs luxembourgeois, le principal obstacle pour engager plus de travailleurs

étrangers est la méconnaissance des langues (pour 57,9%) et la problématique des permis de travail (pour 21,1%). Ces deux obstacles semblent poser plus de problèmes aux entreprises luxembourgeoises qu'à leurs consoeurs européennes. Ceci peut expliquer pourquoi les premières sont moins optimistes que les secondes quant à l'impact de l'élargissement de l'Union européenne sur l'offre de travail.

En effet, seulement 36,2% (44% au niveau européen) des entrepreneurs luxembourgeois s'attendent à un impact positif ou très positif de cet élargissement sur la disponibilité des compétences et des qualifications sur le marché du travail.

Pour ce qui est de la **formation**, 42,7% des entreprises luxembourgeoises indiquent que leurs travailleurs sont formés de façon informelle par leurs collègues de travail. 36,6% des entreprises envoient leurs travailleurs dans des stages de formation externes. 12,2% des entrepreneurs affirment que leurs salariés sont formés dans l'entreprise par un consultant extérieur. Ces réponses des entreprises luxembourgeoises suivent de près les tendances enregistrées au niveau européen.

Des différences apparaissent quant à la raison principale pour laquelle les entreprises forment leurs salariés. Si 74,5% des entreprises luxembourgeoises le font pour développer des compétences spécifiquement liées au poste de travail, ce taux n'est que de 49% au niveau européen. 23,4% des entreprises luxembourgeoises forment leur personnel pour des raisons stratégiques de l'entreprise, alors que ce taux est de 40% au niveau européen.

L'importance attribuée à la formation professionnelle formelle par les entreprises luxembourgeoises est fort prononcée; 54,2% affirment qu'elle fait partie de la stratégie de l'entreprise et 28,8% sont d'avis qu'elle contribue à développer l'esprit d'entreprise et à augmenter le moral des travailleurs. Les taux respectifs sont de 47% et de 20% au niveau européen.

A la question «combien de jours par an formezvous un employé en moyenne», 40,4% des entreprises luxembourgeoises ont répondu par «entre 0 et 5». Ce taux est de 35% au niveau européen. Pour 31,9% (33% au niveau européen) des entreprises luxembourgeoises, la durée de formation du personnel se situe entre 6 et 10 jours en moyenne par année. 17% (16% au niveau européen) des entreprises forment leur personnel pendant une durée se situant entre 11 et 20 jours et 10,6% (16% au niveau européen) prévoient plus de 20 jours de formation par année.

Au sujet du financement de la formation professionnelle, toutes les entreprises luxembourgeoises ont répondu qu'elles financent ces formations par leurs propres moyens financiers. Ce taux est de 91% au niveau européen, où 6% des entreprises indiquent que les employés financent les formations et 1% des

entreprises estime que ces formations sont financées par des fonds publics.

63,8% (58% au niveau européen) des entreprises luxembourgeoises forment leurs salariés **principalement** durant les heures de travail et 34% (18% au niveau européen) le font **uniquement** pendant les heures de travail, ce qui prouve qu'au Grand-Duché, les entreprises mettent un accent particulier sur la formation professionnelle de leur personnel.

Cependant, au Luxembourg comme au niveau européen, les autorités doivent, par les moyens appropriés (infrastructures, mesures fiscales, ...), soutenir davantage les entreprises dans leurs efforts visant une amélioration constante de la qualité de la formation professionnelle.

La Chambre de Commerce se tient à la disposition des entreprises pour toute question relative aux instruments existant en matière de formation professionnelle et rappelle qu'elle offre également une vaste panoplie de cours en cette matière (www.cc.lu).

Si vous avez d'autres questions concernant les résultats de cette 2e enquête de l'EBP, veuillez contacter le Service Etudes économiques de la Chambre de

Commerce (carlo.thelen@cc.lu) ou Eurochambres (Madame Julie Hertsens, e-mail: hertsens@eurochambres.be).

Prix à la consommation

Le taux d'inflation tombe à 1.7% au 1^{er} juin

Après les fortes hausses des deux mois précédents, l'indice des prix à la consommation, établi par le STATEC, marque au 1er juin 2002 une progression modérée de +0.15%. L'indice atteint 111.89 points au 1.6.2002 (base 100 en 1996). Le taux d'inflation sur 12 mois recule à 1.73% au 1er juin. Il avait été supérieur à 2% pendant les quatre premiers mois de l'année et était tombé à 1.88% au mois de mai. L'indice raccordé à la base 1.1.1948 pour l'application de l'échelle mobile des salaires se chiffre à 640.32 points. La moyenne semestrielle atteint 635.57 points au 1.6.2002

a) Taux de variation des indices de groupe

	juin 2002/ juin 2001	juin 2002/ mai 2002
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	+ 3.97 %	+ 0.18 %
Boissons alcoolisées et tabac	+ 3.83 %	+ 0.92 %
Articles d'habillement et chaussures	+ 1.47 %	- 0.48 %
Logement, eau, électricité et combustibles	- 0.75 %	+ 0.27 %
Ameublement, équipement de ménage et entretien	+ 1.81 %	+ 0.12 %
Santé	- 5.63 %	+ 0.10 %
Transport	- 0.21 %	- 0.02 %
Communications	- 5.31 %	- 0.12 %
Loisirs, spectacles et culture	+ 3.37 %	- 0.13 %
Enseignement	+ 8.06 %	
Hôtels, cafés, restaurants	+ 4.32 %	+ 0.27 %
Biens et services divers	+ 2.53 %	+ 0.60 %
Indice général	+ 1.73 %	+ 0.15 %

b) Principales incidences sur l'indice général par article (exprimées en points indiciaires - base 100 en 1996 - par rapport au mois précédent):

en hausse		en baisse		
Maisons de retraite et de soins (pondération 16.6 ‰)	+0.04 p.	Fleurs (pondération 3.6 ‰)	-0.03 p.	
Cigarettes (pondération 11.0 %)	+0.04 p.			

L'évolution de l'indice général au 1er juin 2002 (+0.17 point) résulte avant tout d'impacts à la hausse des divisions «Biens et services divers» (+0.07 point), «Boissons alcoolisées et tabac», «Logement, eau, électricité et combustibles» (+0.04 point chacune) et «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (+0.03 point), auquel se sont rajoutées des incidences de +0.02 point des divisions «Hôtels, cafés, restaurants» et «Ameublement, équipement de ménage et entretien». Des contributions à la baisse sont venues des divisions «Articles d'habillement et chaussures» (-0.04 point) et «Loisirs, spectacles et culture» (-0.02 point). L'apport des quatre autres divisions à l'évolution de l'indice général a été inférieur à 0.01 point ou nul.

Les biens et services avec les plus fortes incidences à la hausse sur l'indice général ont connu des renchérissements respectifs de +1.7% (maisons de retraite et de soins) et +2.3% (cigarettes). Des mouvements à la hausse plus importants ont cependant été relevés pour des biens et services d'une importance moindre, dont notamment les pommes de terre (+13.0%), la viande d'ovins (+4.3%), les calculatrices, etc. (+3.4%) et les services divers liés au logement (+3.0%). Les plus fortes baisses constatées ont été à caractère saisonnier (fleurs -4.9%) ou ont eu des raisons spécifiques (articles vestimentaires divers: jusqu'à -8.0%).

VOTRE TAXI AERIEN

Vols directs à la demande
Rapidité et confort total
Souplesse horaire
Excellence du service

4 2 52 52-1

LUXAVIATION

Compagnie luxembourgeoise de Taxi aérien

LUXEMBOURG AIRPORT L1110 FINDEL FAX: 42 71 40

Les produits pétroliers ont eu un effet stabilisant sur l'inflation, leurs prix marquant du 1er mai au 1er juin un recul de -0.05%, alors que la progression des prix de l'ensemble des autres biens et services a été de +0.16%. L'indice au 1er juillet sera publié le 1er août, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice.

La publication (Indicateurs rapides - Série A1 No 6/2002) est disponible au STATEC, b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4219, fax: 46 42 89, e-mail: info@statec.etat.lu et peut être téléchargée gratuitement à l'adresse www.statec.lu. Pour en savoir plus: STATEC, Section «Indice des prix à la consommation», M. Contact: Ernest Robert, tél: 478 - 4266, e-mail: ernest.robert@statec.etat.lu

Le commerce extérieur au premier trimestre 2002

Stagnation des exportations et augmentation des importations télécom

L'environnement international moins porteur continue de freiner les exportations luxembourgeoises de biens. Au cours du premier trimestre 2002, les livraisons luxembourgeoises vers l'étranger ont atteint la valeur totale de 23.13 mia EUR, par rapport à 23.11 mia EUR au même trimestre de l'année précédente. Ainsi, après une baisse de 1.2% au quatrième trimestre 2001, les ventes luxembourgeoises ont quasiment stagné au premier trimestre 2002 (+0.1%), par rapport à la même période de l'année précédente.

Avec un taux de croissance de +0.2% au premier trimestre 2002, les exportations intra-UE15 se sont légèrement mieux portées que les livraisons extra-UE15 (-0.2%). Au début de 2002, le Luxembourg a exporté des marchandises pour 19.69 mia EUR vers l'UE15 contre 3.43 mia EUR vers les pays extra-UE15.

Au niveau des principales catégories de produits, seuls les articles manufacturés classés d'après la matière première (-12.6%), les produits chimiques et produits connexes (-10.6%) et le matériel de transport (-7.4%) ont enregistré des baisses au cours du premier trimestre 2002. Tous les autres groupes de produits ont connu par contre une croissance positive.

Au premier trimestre 2002, les importations de marchandises ont atteint la valeur totale de 32.38 mia EUR, comparée à 30 mia EUR au même trimestre de l'année passée. Cette croissance de 7.9% est toutefois essentiellement attribuable à l'achat exceptionnel de matériel de télécommunication (classé sous «matériel de transport»). En faisant abstraction de ces

GHIEBRES ECONOMIQUES

transactions, la croissance des importations aurait atteint seulement +2.6%. Après une chute de 7.5% au dernier trimestre 2001, les importations ont dès lors renoué avec la croissance au cours du premier trimestre 2002.

La plupart des catégories de produits importés affichent un taux de croissance positif au cours du premier trimestre 2002, à l'exception des produits chimiques et produits connexes (-5.6%) et les matières brutes non-comestibles, huiles et graisses (-11.6%).

La balance commerciale enregistre un déficit de 9.25 mia EUR au premier trimestre 2002. Ce déficit est largement attribuable aux facteurs exceptionnels mentionnés ci-avant. Abstraction faite de ces transactions exceptionnelles, le solde négatif des échanges commerciaux aurait été nettement moindre.

Unité: mio EUR		Exportations		Importations		
Catégorie de produits	2002 Q1	2001 Q1	Taux de variation	2002 Q1	2001 Q1	Taux de variation
Produits alimentaires et animaux vivants	101	81	23.80%	209	178	17.60%
Boissons et tabacs	61	58	4.60%	108	98	10.10%
Matières brutes non-comestibles, huiles et graisses	30	24	26.20%	141	159	-11.60%
Combustibles minéraux, lubrifiants	3	2	34.10%	245	228	7.80%
Produits chimiques et produits connexes	127	142	-10.60%	289	306	-5.60%
Articles manufacturés en métaux communs	715	715	0.00%	383	368	4.10%
Autres articles manufacturés classés d'après la matière première	319	365	-12.60%	234	228	2.70%
Machines et équipements	510	522	-2.30%	748	657	13.90%
Matériel de transport	87	94	-7.40%	496	427	16.20%
Articles non classés ailleurs	360	307	17.50%	385	353	9.30%
Total	2 313	2 311	0.10%	3 238	3 000	7.90%

Q =Trimestre

La publication (Indicateur rapides série H) est disponible gratuitement au Statec b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4219 / fax 46 42 89, E-mail: info@statec.etat.lu et peut être téléchargée à l'adresse www.statec.lu. Pour en savoir plus: Statec, Section "Commerce extérieur", M. Marc Toisul, tél: 478 - 4366, e-mail: marc.toisul@statec.etat.lu,

STATEC et CEPS/INSTEAD

Enquête auprès des salariés frontaliers

Plus de 100 000 salariés guittent chaque jour la France, la Belgique ou l'Allemagne pour venir travailler au Grand-Duché de Luxembourg.

Au cours des 10 dernières années, les salariés transfrontaliers ont pris une part croissante au développement de l'économie luxembourgeoise. En raison de l'envergure de cette implication, il s'avère indispensable de mieux cerner différents aspects de cette population et de l'impact socio-économique du phénomène transfrontalier pour le Luxembourg.

Dans un premier temps, il s'agit de permettre au Luxembourg de satisfaire aux obligations statistiques formulées par les instances de l'Union Européenne: entre autres, estimer, dans les statistiques publiques du Grand-Duché (balance des paiements et comptes nationaux), la part des dépenses effectuées par les salariés transfrontaliers sur le territoire luxembourgeois.

Par ailleurs, l'intérêt pour les salariés transfrontaliers s'inscrit aussi dans une autre perspective: mieux connaître les conditions d'accès au marché du travail luxembourgeois, et en particulier leurs habitudes en matière de transport. Ceci permettra d'étayer l'analyse des problèmes que les salariés transfrontaliers rencontrent quotidiennement en venant travailler au Luxembourg.

CHAMBRE DE COMMERCE
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

VOTRE PARTENAIRE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Consultez notre offre sur:

www.cc.lu

SEMINAIRES

COURS DU SOIR (CYCLES

COURS DU JOUR

Chambre de Commerce Centre de Formation

31, boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg-Kirchberg Email: formcont@cc.lu



A l'heure actuelle, les informations sur les salariés transfrontaliers sont insuffisantes. C'est pourquoi le STATEC, office national de statistiques du Luxembourg et le CEPS/INSTEAD, centre public de recherche, ont décidé de mener une enquête plus approfondie sur les salariés transfrontaliers. Cette enquête s'effectuera au cours du mois de juin 2002 auprès de 9 000 personnes. Les résultats de cette enquête seront publiés vers la fin de cette année.

Des informations complémentaires sur les activités des deux institutions en charge de l'enquête peuvent être trouvées sur les sites Internet suivants: www.statec.lu ou www.ceps.lu. Pour en savoir plus: Statec, Section "Relations économiques extérieures", M. Guy Schuller, tél: 478 - 4271, e-mail: guy.schuller@statec.etat.lu.

Ventes sous forme de **liquidations**

La présente liste contient une énumération des ventes sous forme de liquidations telles qu'elles ont été autorisées par le Ministère des Classes moyennes sur la base de l'article 8 de la loi du 27 novembre 1986 réglementant certaines pratiques commerciales et sanctionnant la concurrence déloyale.

Ces données ne sont communiquées qu'à titre d'information, l'autorisation officielle délivrée par le Ministère des Classes moyennes prévalant en cas de divergence.

Par ailleurs, les dates indiquées renseignent sur la période de liquidation autorisée; les commerçants visés sont toutefois libres de fixer la période de liquidation effective, en débutant p. ex. la liquidation à une date postérieure à celle indiquée et en terminant à une date antérieure.

Situation au 15/07/2002:

ALL SEASONS

32, rue Beaumont L-1219 LUXEMBOURG c9480/2001 05/01/2002 - 04/01/2003 cessation complète de l'activité commerciale articles d'habillement, ieux et jouets, articles d'art de la table et de décoration

ANDRE KELTESCH S.à r.l.

6, place Joseph Bech I-9211 DIFKIRCH c9448/2001 01/10/2001 - 30/09/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles de confection, articles de chemiserie et de bonneterie

ARENDT Jacqueline

26, rue des Tondeurs L-9570 WILTZ c9519/2002 26/09/2002 - 25/09/2003 cessation complète de l'activité

commerciale articles de confection, articles de chemiserie et articles de mercerie-bonneterie

AU BON MARCHE

76, rue de l'Alzette L-4010 ESCH-SUR-ALZETTE c9484/02 05/02/2002 - 04/02/2003 cessation complète de l'activité commerciale articles textiles, articles de confection, articles de bonneterie et articles de lingerie, articles de toilette et de jouets

BEIM SCHREINER

17, am Becheler L-7213 BERELDANGE c9492/2002 02/05/2002 - 30/04/2003 cessation complète de l'activité commerciale articles de décoration pour intérieurs, articles de ménage et articles de bimbeloterie

BOUTIQUE FASCINATION

5, rue Glesener L-1631 LUXEMBOURG c9463/2001 27/10/2001 - 26/10/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles de confection et accessoires, articles de fausse-bijou-

BOUTIQUE NEW MODE

23. rue du Commerce L-3630 KAYL c9518/2002 05/07/2002 - 04/10/2002 transformation articles de confection et d'accessoires, articles de lingerie, articles de mercerie bonneterie et articles de fausse-bijouterie

BOUTIQUE PATRICK GERARD

68. Grand-Rue L-1660 LUXEMBOURG c9465/2001 22/10/2001 - 21/10/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles de confection, articles de bonneterie, articles textiles et accessoires v relatifs

BOUTIQUE RENAISSANCE

49, route d'Arlon I-7415 BROUCH c9438/2001 01/09/2001 - 31/08/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles électroménagers, articles de sport et de loisirs. produits alimentaires et articles de ménage, articles d'habille ment.

CADEAU BURG

12. place du Marché L-6460 ECHTERNACH c9513/2002 22/06/2002 - 21/06/2003 cessation complète de l'activité

articles de librairie-papeterie, articles de maroquinerie et souvenirs

CITYMAN S.à r.l.

15, rue de Trèves L-6793 GREVENMACHER c9355/2000 05/01/2002 - 04/01/2003 transformation articles textiles et articles de mercerie bonneterie

CITY-PRESSE I S.à r.l.

1, rue des Romains L-4777 PETANGE c9422/2001 31/07/2001 - 30/07/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles de papeterie

COUP DE CŒUR / TILERIW S.à r.l.

16, rue des Bains L-1212 LUXEMBOURG c9443/2001 01/10/2001 - 30/09/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles d'habillement en textile, de linge de maison et d'accessoires de mode en textile, articles de chemiserie et de chaussettes

DE KLENGEN **TAUCHERBUTTEK**

55, Belle-Vue L-7516 ROLLINGEN/MERSCH c9455/2001 26/09/2001 - 25/09/2002 cessation complète de l'activité commerciale matériel de plongée

DI NARDO MORENO

46, rue Xavier Brasseur L-4518 DIFFERDANGE c9471/2001 06/11/2001 - 05/11/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles de quincaillerie, articles en verre, en porcelaine,

en céramique et en cristal, ustensiles de ménage, articles pour Noël

DOHM SYLVIE

34, Haaptstrooss L-9806 HOSINGEN c9467/2001 02/11/2001 - 01/11/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles de ménage, articles scolaires, journaux et périodiques

EXPO-MEUBLES MERSCH S.à r.l.

8, route de Luxembourg L-5752 FRISANGE c9481A/2001 05/01/2002 - 04/01/2003 cessation complète de l'activité commerciale articles d'ameublement

EXPO-MEUBLES MERSCH S.à r.i.

582, route de Thionville L-5888 ALZINGEN c9481/2001 05/01/2002 - 04/01/2003 cessation complète de l'activité commerciale articles d'ameublement

HEMMEN SPORT S.à r.l.

31, route de Remich L-5331 MOUTFORT c9517/2002 01/08/2002 - 31/07/2003 cessation complète de l'activité commerciale équipements sportifs

KIEFFER ALICE

8, rue Dicks L-5616 MONDORF-LES-BAINS c9419/2001 01/09/2001 - 31/08/2002 cessation complète de l'activité commerciale chaussures

KIEFFER RENE

64, avenue de la Liberté L-1930 LUXEMBOURG c9507/2002 02/05/2002 - 01/08/2002 déménagement: 66, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg articles de confection et accessoires, articles de chapellerie et de chemiserie

LIBRAIRIE DU PARC

7, boulevard Pierre Dupong L-1413 LUXEMBOURG c9482/2001 05/01/2002 - 04/01/2003 cessation complète de l'activité commerciale articles de papeterie

LINGERIE SILHOUETTE

38, avenue G.-D. Charlotte L-3440 DUDELANGE c9458/2001 03/10/2001 - 02/10/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles de lingerie

MAGASIN BENETTON

58 Grand-Rue

L-1660 LUXEMBOURG
c9466/2001
05/11/2001 - 04/11/2002
cessation complète de l'activité
commerciale
articles de confection, articles
de bonneterie, articles textiles et
accessoires de mode

MAISON ALIDOR S.à r.I.

7A, rue du Moulin L-7621 LAROCHETTE c9489/2002 01/03/2002 - 28/02/2003 cessation complète de l'activité commerciale article de mercerie-bonneterie et laines

MAISON PROOST

74, Grand-Rue L-9051 ETTELBRUCK c9491/2002 12/03/2002 - 11/03/2003 cessation complète de l'activité commerciale articles de quincaillerie, articles de ménage, articles de verrerie, articles en porcelaine, souvenirs et jouets

MERX Aurora

21, Fielserstroos L-7640 CHRISTNACH c9433/2001 01/09/2001 - 31/08/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles de librairie-papeterie

MINI-HILGES S.à r.l.

37B, rue des Romains L-8041 STRASSEN c9515/2002 21/05/2002 - 20/08/2002 déménagement articles textiles, articles de confection, de sous-vêtements, articles de lingerie et articles de bonneterie

MOUSEL MARIE

53, avenue G.-D. Charlotte L-3441 DUDELANGE c9445/2001 19/09/2001 - 18/09/2002 cessation complète de l'activité commerciale chaussettes, articles d'habillement, articles de lingerie et accessoires de mode y relatifs

NEIE BICHERECK S.à r.l.

24, Grand-Rue L-9710 CLERVAUX c9429/2001 23/07/2001 - 22/07/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles de papeterie

NUMBER ONE GMBH

141, route de Trèves L-6940 NIEDERANVEN c9382/2001 26/11/2001 - 15/11/2002 cessation complète de l'activité commerciale article textiles

PEINTURE DANSART

40, avenue J.F. Kennedy L-9177 ETTELBRUCK c9460/2001 07/11/2001 - 06/11/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles pour peintres, tableaux et encadrements

PRETTY WOMAN S.à r.I.

19A, avenue de la Porte Neuve L-2227 LUXEMBOURG c9504/2002 20/04/2002 - 19/07/2002 transformation vêtements et accessoires de mode y assortis, articles de lingerie, bas et collants

ROLLING PAUL

12, rue Origer L-2269 LUXEMBOURG c9487/2002 06/05/2002 - 05/05/2003 cessation complète de l'activité commerciale articles de bonneterie-lingerie et articles électriques

ROSSI ALBA

46, rue des Artisans L-3712 RUMELANGE c9454/2001 18/10/2001 - 17/10/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles d'épicerie et d'accessoires, comestibles et articles de toilette

SELECTION S.à r.l.

19, rue des Capucins L-1313 LUXEMBOURG c9499/2002 20/04/2002 - 19/07/2002 cessation d'une branche commerciale articles de maroquinerie

SHOPPING 2000 S.à r.l.

28, rue de la Gare L-6440 ECHTERNACH c9510/2002 15/05/2002 - 14/05/2003 cessation complète de l'activité commerciale articles de vêtements

TAILLERIE LUXEM-BOURGEOISE DE PIER-RES PRECIEUSES S.à r.i.

1, rue Continentale L-4917 BASCHARAGE c9501/2002 15/05/2002 - 14/08/2002 transformation articles de bijouterie et de bimbeloterie

TBS CUSTOM BIKES & MORE S.A.

81-83, rue de Hollerich L-1741 LUXEMBOURG c9514/2002 18/05/2002 - 17/08/2002 déménagement articles de sport, de camping et de bicyclettes

TISSUS THEISEN S.à r.l.

82, rue de l'Alzette L-4010 ESCH-SUR-ALZETTE c9497/2002 28/03/2002 - 27/03/2003 cessation complète de l'activité commerciale articles textiles

VERA F. S.A.

1, Grand-Rue L-1661 LUXEMBOURG c9505/2002 03/05/2002 - 02/08/2002 déménagement: 7-9, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg articles d'horlogerie et bijouterie, articles d'art de la table et de décoration

VIE EXCLUSIVE DUDELANGE S.à r.i.

84, avenue G.-D. Charlotte L-3440 DUDELANGE c9506/2002 22/05/2002 - 21/05/2003 cessation complète de l'activité commerciale articles d'habillement

WELTER MARIE

8, rue de la Gare L-6440 ECHTERNACH c9468/2001 26/10/2001 - 25/10/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles de bimbeloterie et articles pour fumeurs

Appels à propositions communautaires

Alors que les dernières modalités de mise en œuvre du 6º Programme Cadre de Recherche et Développement (PCRD) sont sur le point d'être définitivement adoptées, la Commission européenne vient de publier d'autres appels à propositions dans le cadre de programmes hors PCRD.

LIFE III (2000-2004): SOUTIEN FINANCIER DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

LIFE (2000-2004) est le principal instrument financier de la politique communautaire de l'environnement. Ce programme finance des actions innovatrices démontrant qu'il est possible de développer des territoires ou des industries tout en respectant l'environnement.

ACTIONS SOUTENUES:

LIFE- Nature:

- conservation des sites en vue de la protection des habitats naturels, d'une faune ou d'une flore spécifique, menacée de disparition, notamment par l'établissement d'un réseau européen d'espace protégés
- mesures d'accompagnement: échanges d'expériences, évaluation...

La date limite de soumission des propositions, via le Ministère de l'environnement luxembourgeois, a été fixée au 31 octobre 2002.

LIFE - Environnement:

- projets de démonstration sur les thèmes suivants: développement durable dans l'aménagement du territoire, gestion de l'eau, réduction des incidences environnementales des activités économiques (technologies propres, prévention, réduction des émissions), traitement des déchets, approche intégrée des produits tout au long de leur durée de vie, avec la mise au point de produits respectueux de l'environnement
- projets en vue de l'élaboration de nouvelles législations et politiques communautaires
- mesures d'accompagnement: diffusion des informations, évaluations...

La date limite de soumission des propositions, via le Ministère de l'environnement luxembourgeois, a été fixée au 30 novembre 2002.

LIFE Pays tiers:

 assistance technique à la création de structures administratives, au développement de la politique environnementale mesures d'accompagnement: diffusion des informations

La date limite de soumission des propositions, via le Ministère de l'environnement luxembourgeois, a été fixée au 30 novembre 2002.

TEN - Telecom: un programme communautaire de soutien aux réseaux transeuropéens de télécommunication

TEN-Telecom est une initiative de l'Union européenne visant à encourager le lancement d'applications et de services de télécommunications transeuropéens et planétaires. Bien qu'il ne fasse pas partie du PCRD, ce programme est un outil clé pour l'exploitation des activités de recherche couronnées de succès en facilitant leur passage du stade du développement technique au marché.

TEN Telecom sera prochainement remplacé par le programme eTEN.

Note d'information préliminaire: un premier appel à proposition d'un budget de 12 millions d'euros sera lancé début juillet et arrivera à échéance début septembre.

Des informations précises sur les programmes LIFE III et TEN Telecom / eTEN sont disponibles sur Internet aux adresse suivantes:

- LIFE III: http://europa.eu.int/comm/life/home.htm
- TEN Telecom / eTEN: http://www.ten-telecom.org

Pour toute question relative à la recherche européenne n'hésitez pas à contacter Luxinnovation, l'Agence Nationale pour la Promotion de la Recherche, M. Jean Michel LUDWIG, tel (+352) 43 62 63-1, e-mail: jean-michel.ludwig@luxinnovation.lu

Appel à propositions 2003/2004

Programme européen LEONARDO da VINCI II

Le présent appel à propositions concerne les mesures communautaires suivantes

- projets pilotes (PP), y compris les actions thématiques (TH)
- compétences linguistiques (LA)
- réseaux transnationaux (NT)
- outils de référence (RF).

Promoteurs potentiels

L'ensemble des organismes et institutions, publics et privés, intervenant dans les actions de formation professionnelle peuvent introduire une demande de subvention

Objectif n° 1: Renforcer les aptitudes et les compétences des personnes, surtout des jeunes, suivant une première formation professionnelle quel qu'en soit le niveau, en vue de faciliter leur insertion et leur réinsertion professionnelles.

Objectif n° 2: Améliorer la qualité de et l'accès à la formation professionnelle continue et l'acquisition d'aptitudes et de compétences tout au long de la vie.

Objectif n° 3: Promouvoir et renforcer la contribution de la formation professionnelle au processus d'innovation afin d'améliorer la compétitivité et l'esprit d'entreprise, notamment en vue de créer de nouvelles possibilités d'emploi.

Les priorités retenues par rapport aux objectifs du programme sont les suivantes :

Priorité n° 1: Valoriser l'éducation et la formation

Priorité n° 2: Nouvelles formes d'apprentissage et d'enseignement, compétences de base en matière de formation et d'enseignement professionnels

Priorité n°3: Orientation et conseil.

Actions thématiques (TH)

Thème 1: Qualité des systèmes et pratiques de formation professionnelle

Thème 2: Dialogue interculturel en vue de l'élimination de toute forme de discrimination et d'inégalité.

Procédure de sélection

Les promoteurs sont invités à contacter l'Agence Nationale LEONARDO da VINCI II pour connaître les démarches adéquates à suivre:

Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports

Agence Nationale LEONARDO da VINCI II p.a. FOPROGEST,

23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg Tél.: 22 02 66 E-mail: AGN@foprogest.lu

La date limite de dépôt du formulaire de pré-proposition est le 04 novembre 2002, le cachet de la poste faisant foi. Toutes informations supplémentaires sont disponibles sur Internet, à l'adresse suivante: http://europa.eu.int/comm/education/leonardo/leonardo2/guides_fr.html

Concours interrégional de business plans «123 GO»

52.000 euros de prix remis aux huit lauréats de l'édition 2001/2002

C'est dans le cadre exceptionnel du domaine thermal de Mondorf-les-Bains et sous le patronage de Monsieur Henri Grethen, Ministre de l'Economie, que s'est clôturée le 26 juin la seconde édition du Concours 123 GO. Business Initiative a.s.b.l. et ses partenaires se sont réunis pour récompenser les meilleurs business plans de la Grande Région.

Plus de 150 personnes ont assisté à cette cérémonie au cours de laquelle Monsieur François Biltgen, Ministre du Travail et de l'Emploi, Monsieur Marco Walentiny, représentant du Ministre de l'Economie, et

PROFESSIO

Le savoir-faire, l'expérience et le sérieux depuis 1939

*(toit haut non disponible sur versions essence)



DOBLO CARGO **GRAND VOLUME**

3,8 m3 (option)*

porte latérale la plus large de son segment

1,2 m entre roues accueille deux **EUROPALETTES** C.U. 620 ou 805 Kg

GARAGE MAGIRUS DEUTZ

Arthur Schmitz 243, route d'Esch L-1471 Luxembourg Tél. 48 74 74 Fax 49 00 85



d'autres partenaires de Business Initiative dans la Grande Région ont récompensé les huit lauréats, parmi lesquels deux Luxembourgeois.

Le premier projet luxembourgeois récompensé, «Micro Macro Material Modeling», repose sur le développement d'un outil informatique permettant la modélisation numérique des matériaux composites. Le second, «Xena Recruitment Software», projet porté par Messieurs Nickels, Schlesser et Tsalkos vise à développer un logiciel facilitant la gestion des ressources humaines. Deux distinctions encourageantes pour ces futures Start-up promises à un bel avenir.

Tous les intervenants de cette soirée, organisée par Business Initiative et Luxinnovation GIE - son relais pour le Luxembourg - ont souligné l'importance du développement de l'esprit d'entreprise.

Alexandre P.Codran, Administrateur délégué de Business Initiative, a présenté le bilan de cette seconde édition du concours. «Le concours 123 GO a confirmé l'intérêt qu'il avait suscité lors de la première édition. En effet, près de 230 projets ont été présentés, et pas moins de 30 porteurs de projets particu-

lièrement innovants ont participé à la dernière étape du concours. Si l'on cumule les 40 start-up créées suite à la première édition, à la vingtaine qui se créeront probablement avant la fin de l'année en cours, on arrive à une soixantaine de sociétés, ayant bénéficié de l'accompagnement de Business Initiative et de ses partenaires». En effet, outre les récompenses financières octroyées aux lauréats des trois phases du concours, ce sont aussi et surtout des milliers d'heures de conseils gratuites dispensées par les coaches des partenaires de Business Initiative (KPMG, Banque de Luxembourg, Dupont De Nemours, Siemens, etc. ...) qui ont permis aux

futurs créateurs de prendre le chemin de la réussite. Monsieur Robert Dennewald, membre du comité de direction du Groupe Ciments luxembourgeois, a insisté sur ce dernier point et a souligné l'importance de l'implication des industriels dans l'accompagnement des jeunes créateurs d'entreprises.

Plates-formes de financements

Maintenant que ces projets innovants ont un bon business plan, Business Initiative travaille à l'organisation de plates-formes de financements au cours desquelles les porteurs des meilleurs projets du concours seront conviés. Ils pourront présenter leur Business Plan devant un panel d'investisseurs (business angels, capitaux-risqueurs, banquiers, investisseurs privés...). Prévues entre juillet et septembre 2002, ces plates-formes devraient permettre aux futurs créateurs de trouver les financements nécessaires au démarrage immédiat de leurs activités.

Pour tous renseignements complémentaires sur ces plates-formes, le concours 123 GO et son organisation, nous vous invitons à visiter le site du concours: www.concours123go.org, M. Jean Michel LUDWIG (+352) 43 62 63 1

SÉCURISEZ VOS MESSAGES E-MAIL ET VOTRE SITE WEB PAR UN CERTIFICAT NUMÉRIQUE RECEVEZ VOTRE CARTE D'IDENTITÉ ÉLECTRONIQUE POUR ENCRYPTER ET SIGNER VOTRE COURRIER VIA ORDINATEUR

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

31, boulevard Konrad Adenauer L-2981 Luxembourg

Téléphone: (352) 42 39 39 - 310 ou 314 Fax: (352) 43 83 26

E-mail: globalsign-lux@cc.lu Homepage: www.cc.lu

> site internet: e-mail:

Pour toute commande de certificat ou tout renseignement complémentaire:

http://www.cc.lu globalsign-lux@cc.lu



GlobalSign



Certification Service Provider / CSP

Meilleurs business plans du concours 1,2,3 Go / EDITION / AUFLAGE 2001/2002

1er Prix / 1. Preis: 10 000 EUR

GROUNDPRINTER (DE):

Appareil d'impression de textes et d'images sur de grandes surfaces.

Gerät zum hochpräzisen Aufbringen von Bildern auf große ebene Flächen, z.B. Straßen.

2ème Prix/ 2. Preis: 9 000 EUR

DIATELIC (FR):

Télésurveillance des Dialysés à domicile.

Fernüberwachung der Heimdialyse.

3ème prix/3. Preis: 8 000 EUR

MICRO-MACRO MATERIAL MODELING (LU):

Modélisation numérique de matériaux composites.

Numerische Modellgestaltung von Kompositmaterialen.

4ème prix/4. Preis: 7 000 EUR

IMBP (BE):

Production de micro-organismes cellulaires pour la bioépuration.

Herstellung von Mikroorganismen in Zellform für biologische Abwasserklärung.

5ème Prix/5. Preis: 6 000 EUR

IP MULTICAST FUER GEOINFORMATIONEN (DE):

Envoi de données «géométriques» par câble ou satellite.

Versendung von "geometrischen Daten" über Kabeloder Satellitenverbindungen.

6ème Prix/6. Preis: 5 000 EUR

FIELDCOP (BE):

Dosimètre de surveillance des niveaux de champ électromagnétique de haute fréquence.

Mobiles Messgerät zur Überwachung der Stärke hochfrequenter Magnetfelder.

7ème Prix/ 7. Preis: 4 000 EUR

ENTREPRISE DE SERVICE D'ANALYSES GRANULOMETRIQUES (BE) :

Consultance et analyse de poudres et émulsions.

Beratungs- und Analyse-Dienste im Bereich Pulver und Emulsionen.

8ème Prix/8. Preis: 3 000 EUR

XENA RECRUITMENT SOFTWARE (LU):

Logiciel multi-fonctionnel de recrutement et gestion des ressources humaines.

Multifunktionelle Software, die die Rekrutierung und Verwaltung von Human-Ressourcen vereinfacht.

Eurowards 2002

Concours esprit d'entreprise

Spirit of Enterprise Group lance la 11º édition d'Eurowards en collaboration avec FirstTuesday Luxembourg. Le concours Eurowards est destiné aux entrepreneurs pour l'année 2002. Organisé par Spirit of Enterprise Group, Eurowards est proposé dans plus de 25 pays européens. Il est ouvert aux entreprises de tout secteur au sein de quatre catégories: Encouragement, Amorçage, Start-up, Expansion.

Eurowards est non seulement une occasion de tester un plan d'affaires face à la concurrence européenne mais également une façon simple de trouver de l'argent pour ses projets puisque le concours est lié à certains fonds de capital-risque qui investiront dans les entreprises aux ambitions européennes.

Le calendrier pour les participants est le suivant:

31 août 2002: Date-limite de participation. Le formulaire d'inscription est disponible sur le site: http://www.eurowards.com



- septembre 2002: Comités de Sélection Grande Région
- 1er octobre 2002 (1rst Tuesday): cérémonies de remise de trophées de la Grande Région organisée par FirstTuesday Luxembourg
- 19 & 20 novembre 2002: The Taste of Entrepreneurship (European Conference) - Comité de sélection européen et cérémonie européenne de remise des trophées en Belgique.

Des informations complémentaires pour les entrepreneurs de la Grande Région sont disponibles à l'adresse http://www.eurowards.com ou luxembourg@firsttuesday.com.

Jurisprudence européenne récente en matière de voyages à forfait

La présente chronique juridique a pour objet d'informer sur deux arrêts récents de la Cour de Justice des Communautés Européennes (CJCE) en matière de voyages à forfait.

Le premier arrêt concerne la notion même de «voyage à forfait» et répond à la question de savoir si un forfait organisé à la demande et conformément aux spécifications d'un consommateur est à considérer comme voyage à forfait tombant sous le champ d'application de la directive 90/314/CEE du Conseil du 13 juin 1990 concernant les voyages, vacances et circuits à forfait (la «directive»).

Le deuxième arrêt traite du problème de la réparation du préjudice moral subi pendant un voyage à forfait.

Il est rappelé que la directive a été transposée en droit luxembourgeois par la loi du 14 juin 1994 portant réglementation des conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours.

1. La notion de «forfait»

La CJCE a été saisie d'une question préjudicielle dans le cadre d'un litige opposant une agence de voyages portugaise à un consommateur et portant sur le paiement du prix d'un voyage touristique.

Ce consommateur avait acheté auprès de l'agence un voyage comprenant les billets d'avion et le logement pendant deux semaines, en pension complète, dans un village de vacances grec.

L'agence de voyages avait acheté à ces fins un séjour au Club Med, qui s'était chargé des réservations nécessaires auprès du village de vacances grec et qui avait élaboré le programme du séjour selon les spécifications du consommateur.

Dès son arrivée dans le village de vacances, le consommateur avait dû constater que le camp était infecté de millions de guêpes, ce qui l'avait empêché de jouir pleinement de ses vacances.

Des demandes immédiates de transfert dans un autre village de vacances n'avaient pas pu être satisfaites.

A son retour, le consommateur avait refusé de payer le prix du voyage convenu avec son agence de voyages.

Dans l'action en justice qui s'en est suivie, l'agence de voyages a contesté l'applicabilité de la directive,

au motif que le forfait avait été organisé spécifiquement à la demande et selon les spécifications du consommateur.

Il faut savoir en effet qu'aux termes de la directive, l'agence de voyages est responsable de plein droit à l'égard de l'acheteur de la bonne exécution des obligations découlant du contrat et ne peut s'exonérer de cette responsabilité qu'en cas de faute de l'acheteur ou d'un tiers ou en cas de force majeure.

La loi luxembourgeoise reprend d'ailleurs ce même principe dans son article 19.

La CJCE a estimé que la directive est bel et bien applicable, la définition du «forfait» y donnée ne comportant pas d'éléments impliquant que les voyages organisés à la demande et selon les spécifications d'un consommateur ou d'un groupe restreint de consommateurs ne peuvent être considérés comme des voyages à forfait au sens de la directive.

De plus la directive prévoit que parmi les éléments, à inclure dans le contrat de voyage figurent «les desiderata particuliers que le consommateur a fait connaître à l'organisateur ou au détaillant au moment de la réservation et que l'un et l'autre ont acceptés».

L'article 3 point 10 du règlement grand-ducal du 4 novembre 1997 pris en exécution de la loi du 14 juin 1994 est à cet égard absolument identique à la directive.

Par conséquent, la directive étant applicable l'agence de voyages était responsable vis-à-vis du consommateur du préjudice subi suite à la mauvaise exécution du contrat de voyage.

Il faut en conclure que constitue un voyage à forfait au sens de la directive et de loi luxembourgeoise, non seulement un forfait organisé et offert à l'initiative d'un professionnel, mais également un forfait organisé individuellement suite à la demande et conformément aux spécifications d'un consommateur ou d'un groupe restreint de consommateurs.

Il va de soi que, dans le cas d'espèce, l'agence de voyages avait évidemment la possibilité de se retourner contre le tour-opérateur qui avait organisé le voyage (CJCE, arrêt du 30 avril 2002).

2. La réparation du préjudice moral

Dans cette affaire, un consommateur avait réservé auprès d'un tour-opérateur un voyage à forfait dans un club de vacances turc.

Pendant son séjour, des symptômes d'intoxication par salmonelles étaient apparus chez le consommateur; l'intoxication était imputable à la nourriture fournie par le club de vacances, d'autres clients du club ayant présenté les mêmes symptômes.

La maladie du consommateur s'étant prolongée jusqu'après la fin du séjour, une action en dommages-intérêts pour préjudice moral a été introduite contre le tour-opérateur.

(7

Devant la CJCE, saisie par le tribunal national, le tour-opérateur a argumenté que la directive se bornerait à définir un niveau minimal de protection pour le consommateur.

Par conséquent, tout ce qui ne serait pas expressément régi par la directive, et en particulier le type de préjudice couvert, resterait de la compétence des législateurs nationaux.

La CJCE a constaté que l'obligation ainsi que les modalités de réparation du préjudice moral varient d'un Etat membre à l'autre; or, l'existence d'une obligation de réparer les préjudices moraux dans certains Etats membres et son absence dans d'autres auraient comme conséquence des distorsions de concurrence sensibles, compte tenu du fait que des préjudices moraux sont souvent observés dans le domaine des voyages à forfait.

En outre, la directive, tout en ne précisant pas expressément la notion de "dommage", prévoit la faculté pour les Etat membres d'admettre que, pour les dommages autres que les dommages corporels, le dédommagement soit limité en vertu du contrat, à condition que cette limitation ne soit pas déraisonnable; la CJCE a estimé que cette formulation implique nécessairement l'existence d'un droit à la réparation de dommages autres que les dommages corporels, dont le préjudice moral.

Il convient de relever que la loi luxembourgeoise, dan son article 19 alinéa 3, admet également la possibilité pour les parties au contrat de voyages de convenir, pour les cas d'inexécution d'une des obligations en résultant, hormis le cas de dol ou de faute lourde assimilable au dol, de limiter la réparation à laquelle pourrait prétendre l'acheteur du chef de dommages autres que corporels.

Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Nous reproduisons à cet endroit les projets de règlement grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets de loi et projets de règlement sous rubrique peut être obtenue sur simple demande auprès du Service juridique de la Chambre de Commerce, tél.: 42 39 39 - 360.

Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Projet de règlement grand-ducal établissant l'organisation du dressage des chiens. (2571MCH)

Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement

Projet de loi ayant pour objet d'autoriser le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un septième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique. (2572KYV)

Projet de loi portant reconduction des mesures transitoires prévues à l'article 2, paragraphe 2 de la loi du 4 novembre 1997 portant modification des articles 2, 12, 22 et 26 de la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement. (2576FMI)

Projet de loi modifiant la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement. (2579TCA)

Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse

Projet de loi portant modification de la loi du 23 décembre 1998 autorisant le Fonds national de solidarité à participer aux prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil gérontologique aux usagers des centres intégrés, maisons de soins, centres socio-gérontologiques et foyers de jour psychogériatriques, de même que le projet de règlement grand-ducal portant exécution de la loi précitée du 23 décembre 1998. (2584TCA)

Ministère des Finances

Projet de règlement grand-ducal portant exécution de l'article 111bis, alinéa 1er de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu. (2573FMC)

Projet de loi relatif aux mesures, en matière d'impôts directs, destinées à encourager la mise sur le marché de terrains à bâtir et d'habitations

Projet de loi portant réduction des droits d'enregistrement et de transcription pour l'acquisition d'habitations personnelles

Projet de loi modifiant et complétant la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée

Projet de règlement grand-ducal modifiant

- le règlement grand-ducal du 19 novembre 1999 portant exécution de l'article 106, alinéas 3 et 4 de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu (base d'amortissement forfaitaire et taux d'amortissement pour immeubles locatifs);
- le règlement grand-ducal modifié du 12 juillet
 1968 concernant la fixation de la valeur locative

Merkur 6 • 2002

de l'habitation occupée en vertu du droit de propriété ou occupée à titre gratuit ou en vertu d'un droit de jouissance viager ou légal;

le règlement grand-ducal modifié du 19 décembre 1969 concernant la fixation de la valeur locative de l'habitation faisant partie du domaine agricole ou forestier de l'exploitant agricole ou forestier

Projet de règlement grand-ducal concernant l'application de la taxe sur la valeur ajoutée à l'affectation d'un logement à des fins d'habitation principale et aux travaux de création et de rénovation effectués dans l'intérêt de logements affectés à des fins d'habitation principale et fixant les conditions et modalités d'exécution y relatives. (2578TCA)

Ministère de l'Economie

Projet de règlement grand-ducal concernant l'indication de la consommation d'énergie des climatiseurs à usage domestique. (2574TTO)

Ministère de l'Environnement

Projet de règlement grand-ducal portant application de la directive 2002/3/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2002 relative à l'ozone dans l'air ambiant. (2583TTO)

Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports

Projet de loi concernant le sport et portant

- a) modification de la loi du 7 juin 1937 ayant pour objet la réforme de la loi du 31 octobre 1919 portant règlement légal du louage de service des employés privés;
- b) modification du code des assurances sociales;
- c) dérogation aux articles 5 et 9 de la loi modifiée du 24 mai 1989 sur le contrat de travail. (2575FMI)

Avant-projet de règlement grand-ducal portant création d'une section informatique dans le cycle supérieur de la division technique générale du régime technique de l'enseignement secondaire technique. (2577KCA)

Ministère de la Justice

Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 11 novembre 1970 sur les cessions et saisies des rémunérations de travail ainsi que les pensions et rentes;

Projet de règlement grand-ducal fixant les taux de cessibilité et de saisissabilité des prestations périodiques;

Projet de règlement grand-ducal concernant la procédure des saisies-arrêts et des cessions sur les prestations périodiques; Projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal modifié du 21 janvier 1978 portant organisation du stage judiciaire et réglementant l'accès au notariat; du règlement grand-ducal modifié du 12 mai 2000 fixant les modalités et les conditions en vue de l'obtention d'une aide financière pour les médecins en voie de spécialisation, de l'arrêté grand-ducal du 8 octobre 1945 portant révision de la loi du 5 janvier 1929 sur l'apprentissage. (2586AFR)

Ministère des Transports

Projet de règlement grand-ducal sur les transports par rail de marchandises dangereuses. (2580TTO)

Projet de règlement grand-ducal portant applica-

- de la directive n° 88/599/CEE du Conseil du 23 novembre 1988 sur des procédures uniformes concernant l'application du règlement (CEE) n° 3820/85 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions en matière sociale dans le domaine des transports par route et du règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route
- de la directive n° 95/50/CE du Conseil du 6 octobre 1995 concernant des procédures uniformes en matière de contrôle des transports de marchandises dangereuses par route. (2581TTO)
- 1) Projet de règlement grand-ducal sur les transports par route de marchandises dangereuses
- 2) Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 26 août 1993 relatif aux avertissements taxés, aux consignations pour contrevenants non résidents et aux mesures d'exécution de la législation sur la mise en fourrière des véhicules en matière de circulation routière. (2582TTO)

Projet de règlement grand-ducal réglementant les licences et qualifications du personnel de conduite d'avion. (2585TTO)

Bureau Benelux des Marques

Nouveau service de dépôt électronique

Fin juin, le Ministère de l'Economie, en collaboration avec eLuxembourg, a organisé une session d'information consacrée à «BMBConnect», le nouveau service de dépôt électronique auprès du Bureau Benelux des Marques (BBM). Cette présentation a réuni une centaine de participants luxembourgeois, belges et français, concernés par les questions relatives à la

protection de la propriété industrielle et des droits intellectuels. Parmi eux figuraient plusieurs représentants de cabinets de mandataires spécialisés dans ce domaine ainsi que des professionnels des secteurs juridique et financier notamment.

En proposant le service «BMBConnect», le Bureau Benelux des Marques franchit une nouvelle étape dans sa stratégie d'innovation et de simplification des démarches par l'utilisation de la voie électronique. Ce nouveau développement intervient en effet très logiquement après le lancement d'un registre en ligne permettant de vérifier instantanément la disponibilité d'une marque via Internet. Accessible à partir de septembre 2002, le service «BMBConnect» offrira en plus la possibilité d'effectuer, rapidement et en toute sécurité, le dépôt en ligne de cette même marque.

Après l'introduction de M. Henri Grethen, Ministre de l'Economie, M. Lucien Van Boxstael, Directeur du Bureau Benelux des Marques, a débuté la session par un rapide exposé sur l'apport des nouvelles technologies pour le BBM avant de passer la parole à M. Jean-Marie Putz, Chef du Service Informatique du BBM. Celui-ci a présenté la philosophie générale, les principes et les fonctionnalités de «BMBConnect». Et pour démontrer concrètement l'efficacité du système mis en place, il a conclu son intervention en effectuant "online" et en direct un dépôt de marque. Grâce à cette application pratique, les participants ont pu ap-



précier l'extrême convivialité de l'interface et les avantages de la formule par rapport aux procédures traditionnelles. Une ultime séance de questions-réponses a permis de compléter l'information d'un public très attentif et manifestement séduit par les atouts de «BMBConnect».

Pour tout renseignement complémentaire: M. Jean-Marie Putz, e-mail: jmputz@bmb-bbm.org, site web: www.bmb-bbm.org

6-7 novembre 2002



Visite de la «MIDEST»

à Paris - Le salon international de la sous-traitance

Le Service Promotion Commerciale de la Chambre de Commerce organisera une visite accompagnée au salon international «MIDEST» à Paris. La visite est prévue pour les 6 et 7 novembre 2002. Le «MIDEST» est un des plus importants salon de la sous-traitance dédié aux thèmes suivants:

- Transformateurs plastiques, caoutchouc et composites;
- Outillages, moules, modèles;
- Equipements industriels et accessoires;
- Microtechnique;
- Electronique, électricité;

- Services proposées à l'industrie;
- Ingénierie, étude, recherche, qualité;
- Maintenance industrielle;
- Transformation des métaux.

Le salon accueillera environ 2.260 exposants de plus de 30 pays sur une surface d'exposition de 33.437 m².

Le voyage à Paris sera organisé en autocar. Les frais pour la visite accompagnée s'élèvent à EUR 239,- et comprennent le voyage en bus aller/retour, le petit déjeuner à bord, l'accueil officiel par les organisateurs de la foire, une nuit en chambre simple (petit déjeuner inclus) et les tickets d'entrée pour les deux jours de la visite. Après l'accueil officiel à l'arrivée, chaque participant sera libre de visiter les secteurs de son intérêt professionnel.

En cas d'intérêt, vous pouvez consulter les sites web de la foire: www.midest.com

Si vous souhaitez de plus amples renseignements sur la visite accompagnée de la «MIDEST», nous vous prions de contacter la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, Service de la Promotion Commerciale, Mme Bettina Milewski, tél.: 42 39 39-808, fax: 43 83 26, e-Mail: promcom@cc.lu

Ihre Teilnahme ist gefragt

Marktstudien der Handelskammer Luxemburg

Seit Ende letzten Jahres hat die Handelskammer Luxemburg mit der Durchführung einer Reihe von Marktstudien begonnen. Diese Marktstudien sind ein ideales Instrument, um die Bedürfnisse und Ziele der Luxemburger Unternehmen zu erforschen.

Sowohl 2001 als auch 2002 wurden von der Abteilung Handelsförderung der Handelskammer Luxemburg eine Vielzahl von Aktionen organisiert, die zum Ziel haben, die Luxemburger Unternehmen dabei zu unterstützen, ihre Unternehmen auf dem internationalen Markt zu etablieren. Dazu gehören z.B. auch die Teilnahme als Aussteller an einer Messe im In- und Ausland sowie die Kontaktaufnahme und Informationssuche als Besucher auf regionalen und internationalen Messen.

Bisher hat es für die Luxemburger Unternehmen Gemeinschaftsstände, die in Zusammenarbeit von Wirtschaftsministerium und Handelskammer Luxemburg organisiert wurden, beispielsweise auf der CE-BIT und der HANNOVER MESSE, der ANUGA und der IAA/NUTZFAHRZEUGE sowie der AUTOME-CHANIKA und auf der POLLUTEC gegeben. Gruppenreisen für Luxemburger Unternehmen, die als Besucher an Messen teilnehmen wollten, wurden von der Abteilung für Handelsförderung zu folgenden Messen organisiert: IFAT, INTERPACK, MIDEST und SMAU.

Um diese Arbeit erfolgreich fortzusetzen, möchten wir mehr über Ihre Wünsche und Ziele erfahren. Bis-

her sind Marktstudien für folgende Sektoren durchgeführt worden:

- 1. Umwelt;
- 2. Nahrungsmittel und Hotel-Gaststättensektor;
- Industrie (beinhaltet die Themen: Automobil, IT, Software, Zulieferindustrie, Chemische Industrie und Kunststoffindustrie, Biotechnologie und Labortechnik, Verpackung, Automationstechnik, Elektrotechnik und Elektronik, Metallverarbeitung, Innovation);
- 4. Bau, Innenausbau und Fertigstellung, Holzverarbeitung, Möbel und Bodenbeläge.

Die Abteilung für Handelsförderung hat bereits sehr viele beantwortete Marktstudien erhalten. Wir würden uns jedoch freuen, wenn noch mehr Luxemburger Unternehmen die Möglichkeit nutzen würden, uns ihre Wünsche und Anregungen in Bezug auf Messen und ihre Ziele in Hinsicht auf internationale Märkte mitzuteilen. Die Handelskammer Luxemburg sichert allen Teilnehmern an den Markstudien zu, dass ihre Angaben streng vertraulich behandelt werden.

Die Fragebögen der Markstudien wurden auf zwei Seiten begrenzt, um den teilnehmenden Unternehmen nicht unnötig viel Arbeit zu bereiten. Die Bögen können in einer Zeit von ca. 10 Minuten ausgefüllt werden.

Die Abteilung für Handelsförderung der Handelskammer Luxemburg wird die Ergebnisse der Marktstudien in die Planung von Gemeinschaftsständen und Gruppenbesuchen von Messen im nächsten Jahr aufnehmen.

Interessenten an den Marktstudien können diese mit umseitig stehendem Coupon anfordern.

Wirtschaftsauskünfte Forderungseinzug

Unternehmensspezifische Lösungen für ein erfolgreiches Risk-Management

> Creditreform Luxembourg SA Tel. 00 352 263460-1 Fax 00 352 263460-50 e-mail info@creditreform.lu

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX RECOUVREMENT DE CRÉANCES

Solutions spécifiques pour améliorer le risk-management de votre entreprise

Creditreform

Unternehmen Sie nichts ohne uns

Merkur 6 • 2002

□ Ja, ich möchte an den Marktstudien der Handelskammer Luxemburg teilnehmen.
Schicken Sie mir den Fragebogen für folgende(n) Sektor(en) zu:
☐ Umwelt
□ Nahrungsmittel, Hotel- und Gaststättensektor
□ Industrie
☐ Bau, Innenausbau und Fertigstellung, Holzverarbeitung, Möbel und Bodenbeläge
Die Fragebögen sind erhältlich in Deutsch □
oder Französisch 🗆
Firma:
Name, Vorname:
Straße, Nr.:
PLZ, Ort:
Telefon:
Fax:
E-Mail:
Web:
Handelskammer Luxemburg Abteilung für Handelsförderung Tel.: 42 39 39 808 Fax: 43 83 26 E-Mail : promcom@cc.lu Ansprechpartnerin : Frau Bettina MILEWSKI

Messen und Ausstellungen im September 2002

gafa

Internationale Gartenfachmesse 1.-3.9.2002 Köln (D) Tel: 0049 221 82 10

spoga

Internationale Fachmesse für Sportartikel, Campingbedarf und Gartenmöbel 1.-3.9.2002 Köln (D)

1.-3.9.2002 K Tel: 0049 221 82 10

Moda In - tessuto & accessori

Internationale Messe für Bekleidungstextilien und Accessoires

1.-3.9.2002 Mailand (I) Tel: 0039 02 66 10 38 20

ATTCE

Internationale Ausstellung und Kongress für Kfz-und Transporttechnik
3.-5.9.2002 Lyon (F)
Tel: 001 724 77 64 841

ELMIA WASTE & RECYCLING

Internationale Fachmesse für Abfallentsorgung und Recycling 3.-6.9.2002 Stockholm (S) Tel: 0046 8 74 94 100

Le «Village» PREMIERE CLASSE

Messe für Modeaccessoires 6.-9.9.2002 Paris (F) Tel: 0033 1 40 13 74 70

PRET A PORTER PARIS

Internationale Damenmodemesse 6.-9.9.2002 Paris (F) Tel: 0033 1 44 94 70 00

MACEF AUTUNNO

Internationale Fachmesse für Tischkultur, Haushaltswaren, Geschenke, Silberwaren, Goldschmie-

Merkur 6 • 2002

dekunst und Uhren 6.-9.9.2002 Mailand (I) Tel: 0039 02 48 55 01

MAISON & OBJET

Internationale Ausstellung für Inneneinrichtung: Dekoration, Geschenkartikel, Gedeckter Tisch 6.-10.9.2002 Paris (F) Tel: 0033 1 44 29 02 00

F.E.

Europa-Messe 6.-16.9.2002 Straßburg (F) Tel: 0033 3 88 37 21 21

Beauty Forum

Fachmesse und Kongress für Schönheitspflege und Kosmetik 7.-8.9.2002 Köln (D) Tel: 0049 721 16 51 67

HEIMTEX-WOCHE-MÜNCHEN

7.-9.9.2002 München (D) Tel: 0049 8192 289

MIDEC

Internationale Schuhfachmesse 7.-9.9.2002 Paris (F) Tel: 0033 1 44 71 71 71

DECOSIT

Internationale Fachmesse für Polsterstoffe 7.-10.9.2002 Brüssel (B) Tel: 0032 9 24 38 450

indigo

Internationale Ausstellung für DE-SIGN und textile Gestaltung 7.-10.9.2002 Brüssel (B) Tel: 0033 3 20 63 78 32

AMB

Internationale Ausstellung für Metallbearbeitung 10.-14.9.2002 Stuttgart (D) Tel: 0049 711 25 890

MAQUITEC - Industriemesse

Ausstellung für Werkzeugmaschinen 10.-14.9.2002 Barcelona (E)

Tel: 0034 93 23 32 000

IAA-NUTZFAHRZEUGE

Internationale Automobil-Ausstellung Nutzfahrzeuge
12.-19.9.2002 Hannover (D)
Tel: 0049 69 97 50 70

OEKO-FOIRE

Umweltmesse 13.-15.9.2002 Luxemburg (L) Tel: 43 99 1

INTERGEM

Internationale Fachmesse für Edelsteine, Edelsteinschmuck und Edelsteinobjekte

13.-16.9.2002 Idar-Oberstein (D) Tel: 0049 6781 41 015

CADEAUX Leipzig

Fachmesse für Geschenk- und Wohnideen
14.-16.9.2002 Leipzig (D)
Tel: 0049 341 67 80

EQUIPMAG

Internationale Fachmesse für Ladeneinrichtung
16.-19.9.2002 Paris (F)
Tel: 0033 1 49 68 51 00

HI Health Ingredients Europe

Internationale Ausstellung von Ingredienzen für Reformkost, Funktions- und organischen Nahrungsmitteln

17.-19.9.2002 Paris (F) Tel: 0031 346 55 94 44

Ifabo

Internationale Fachmesse für e-intelligence, IT-und Kommunikationslösungen
17.-20.9.2002 Wien (A)

Tel: 0043 1 72 72 00

The 8th International Metallurgical Industry Expo. China 2002

17.-20.9.2002 Beijing (P.R. China) Tel: 0086 10 84 60 21 55

Automechanika

Treffpunkt der internationalen Automobilwirtschaft 17.-22.9.2002 Frankfurt / Main (D) Tel: 0049 69 75 750

GaLaBau

Internationale Fachmesse Urbanes Grün und Freiräume – Planen, Bauen, Pflegen 18.-21.9.2002 Nürnberg (D) Tel: 0049 911 86 060

Micam ShoEvent

Internationale Schuhmesse
19.-22.9.2002 Mailand (I)
Tel: 0039 02 43 82 91

MIPEL

Internationale Lederwarenmesse 19.-22.9.2002 Mailand (I) Tel: 0039 02 58 45 11

Creativ Salzburg Herbst

Internationale Fachmesse für Geschenkideen, Wohnaccessoires, Design- und Lifestyleartikel, Papier-, Büro- und Schreibwaren, Floristik, Bastelbedarf, Kunsthandwerk, Souvenirs, Spielwaren und Trafikantenbedarf

20.-22.9.2002 Salzburg (A) Tel: 0043 662 44 77 116

INTERBOOT + INTERSURF

Internationale Wassersportausstellung

21.-29.9.2002 Friedrichshafen (D) Tel: 0049 7541 70 80

WELT DER FAMILIE

Europäische Verbrauchermesse 21.-29.9.2002 Saarbrücken (D) Tel: 0049 681 95 40 20

InnoTrans

Internationale Fachmesse für Verkehrstechnik, Innovative Komponenten, Fahrzeuge und Systeme 24.-27.9.2002 Berlin (D) Tel: 0049 30 30 380

Motek

Internationale Fachmesse für Montage- und Handhabungstechnik 24.-27.9.2002 Sinsheim (D) Tel: 0049 7025 92 060

SMM

Shipbuilding, Machinery & Marine Technology International Trade Fair Hamburg 24.-28.9.2002 Hamburg (D)

724.-28.9.2002 Hamburg (D) Tel: 0049 40 35 69 21 40

BUGI

Internationale Ausstellung für Werbegeschenke 25.-26.9.2002 Brüssel (B)

Tel: 0032 2 46 72 860

Merkur 6-2002

photokina

World of Imaging 25.-30.9.2002 Köln (D) Tel: 0049 221 82 12 997

BARNAJOYA

Internationale Ausstellung für Schmuck, Uhren, Silberwaren und Maschinen 27.9.-1.10.2002 Barcelona (E) Tel: 0034 93 23 32 000

EXPOHOGAR REGALO / OTONO

Internationale Fachmesse für Geschenkartikel, Haus und Heim 27.9.-1.10.2002 Barcelona (E) Tel: 0034 93 23 32 000

FIM

Internationale Messe 27.9.-7.10.2002 Metz (F) Tel: 0033 3 87 55 66 00

psm

Pirmasenser Schuhmusterung 28.-29.9.2002 Pirmasens (D) Tel: 0049 6331 55 33 00

MA

Moselland-Ausstellung 28.9.-6.10.2002 Trier (D) Tel: 0049 651 14 72 30

MATERIALICA

Internationale Fachmesse für innovative Werkstoffe, Verfahren und Anwendungen mit WERKSTOFF-WOCHE

30.9.-2.10.2002 München (D) Tel: 0049 89 94 92 03 70

HORTIMAT-NEW PLANTS

Internationale Ausstellung für Gartenbau 30.9.-2.10.2002 Paris (F)

Tel: 0033 2 38 64 08 21

Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Veranstalter vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen. Für weitere Auskünfte wenden Sie sich bitte an Frau Claudine SCHLESSER, Tel: 42 39 39-341, e-mail: claudine.schlesser@cc.lu.

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises intéressées de la documentation sur les foires et salons pour consultation sur place. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme Claudine SCHLESSER, tél.: 42 39 39-341, e-mail: claudine.schlesser@cc.lu.

Conférence sur l'ouverture du marché des télécommunications

La Chambre de Commerce et son Euro Info Centre - Luxembourg PME/PMI ont organisé une conférence le 19 juin dernier dans le cadre de la présentation du nouveau cadre réglementaire européen des communications électroniques.

Différents interlocuteurs ont bien voulu participer pour donner leur témoignage et leur point de vue en tant qu'acteurs sur ce marché. Au niveau européen, Monsieur Philippe VERNET, représentant de la Direction Générale «Société de l'Information» de la Commission européenne à Bruxelles, a présenté le nouveau cadre législatif visant à simplifier et à appliquer plus strictement des règles de concurrence et, en même temps, à entraîner une plus grande capacité d'adaptation de la part des opérateurs.

Au niveau national, Monsieur Marc KHOLL, Responsable du Service Télécommunications de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR), a souligné l'importance de la surveillance et la protection des utilisateurs et a donné un aperçu générique sur l'évolution du secteur des télécommunications au Luxembourg. Pour l'Entreprise des Postes et Télécommunications (EPT), en tant qu'opérateur historique du réseau fixe au Grand-Duché, Monsieur Jos GLOD, Chef de Département, a illustré le changement d'une situation monopolistique à un marché ou-

vert à la concurrence qui implique: une diversification des produits; une approche beaucoup plus commerciale, une réduction des prix mais une évolution des chiffres d'affaires. La société CEGECOM S.A., représentée par son Directeur Technique, Monsieur Jacques RUCKERT, a témoigné sur ses activités et ses défis en tant que nouvel acteur alternatif du réseau fixe. Finalement, Monsieur Jean-Claude BINTZ, Administrateur Délégué de TANGO S.A., a présenté le marché du réseau mobile au Luxembourg.

Pour les personnes intéressées, la documentation distribuée lors de cette conférence ainsi que la réglementation portant sur le nouveau cadre réglementaire des télécommunications est disponible sur simple demande auprès du service de l'Euro Info Centre Luxembourg PME/PMI par tél.: 42 39 39 333, par fax: 43 83 26 ou par e-mail eic@cc.lu.

Europartner Nordrhein-Westfalen 2002

Les 24 et 25 juin derniers le salon de la coopération internationale «Europartner NRW 2002» a eu lieu aux Westfalenhallen dans la ville de Dortmund en Allemagne. La Chambre de Commerce et son Euro Info Centre - Luxembourg PME/PMI, en tant que partenaires nationaux pour cette manifestation, ont participé avec 9 entreprises exposantes et 10 entreprises visiteuses :

Entreprises exposantes

- 1. Astron Buildings S.A. (Construction)
- 2. Distribem S.à r.l. (Alimentation / Machinerie)
- 3. Emdi Europe S.A. (Industrie mécanique)

- 4. Fashion Genius Institute by Fernando Guzmán (Textile / Design)
- 5. Isomax Castellum Investment A.G. (Construction / Environnement)
- 6. Mindforest S.A. (Informatique)
- 7. MUM S.A. (Informatique)
- 8. TMS S.A. Stahl- und Metallbau (Construction)
- 9. Wood Optic Diffusion S.A. (Optique)

Entreprises visiteuses

- 1. Agence Burbulla / Marketing-Import-Export Allemagne Benelux France (Commerce / Services)
- 2. CLCT S.A. (Machinerie / Equipement)
- 3. Eurochip S.A. (Informatique)
- 4. Humacs S.A. (Informatique)
- 5. Luxmedica S.A. (Technologie médicale)
- 6. MAK & SCHER S.à r.l. (Import&Export / Conseil)
- 7. Marrow AG (Construction)
- 8. Rotarex S.A. / Division Subcontracting (Transformation de métaux / Production)
- 9. Rovi-Tech Lux S.A. (Quality Control Systems / Neural Vision component: ILB-25)
- 10. Simacs S.à r.l. (Services)

Les premières statistiques publiées après la manifestation montrent des résultats très positifs tant de la part des organisateurs que des entreprises participantes: le nombre total d'entretiens enregistrés entre visiteur-exposant à été de 4.581, et de 1.712 pour le nombre de rendez-vous entre visiteur-visiteur.

Pour les exposants luxembourgeois, un total de 92 rendez-vous d'affaires a été comptabilisé avec des visiteurs, et 56 avec d'autres exposants au salon; en ce qui concerne les entreprises visiteuses luxembourgeoises, 23 rendez-vous ont eu lieu avec d'autres visiteurs, et 87 avec des exposants.

Il faut également souligner l'importance des contacts noués entre les entrepreneurs au sein de la délégation nationale qui pourront se concrétiser dans des véritables relations d'affaires intéressantes.

Les personnes qui désirent être informées de toutes les activités qui seront organisées dans le cadre de la coopération internationale ainsi que les partenariats «inter-entreprises» sont invitées à retourner le formulaire ci-dessous par téléfax, courrier ou encore par e-mail auprès du service de l'Euro Info Centre -Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce:

Société :	Nom:	
TO THE LETTER AND STREET		Simple Subsection
Fonction :	Adresse:	
Code postal :	Localité :	Sagint Solar Gill Significations of Solar Solar
Téléphone	Fax:	
E-mail:	Homepage :	

- ☐ Je désire recevoir la liste de la délégation luxembourgeoise présente au salon «EUROPARTNER NRW 2002» qui s'est déroulé à Dortmund les 24 et 25 juin 2002.
- ☐ Je suis intéressé(e) à obtenir des informations supplémentaires sur toute autre action ou initiative similaire qui sera organisée au cours de l'exercice 2002-2003.
- ☐ Je suis intéressé(e) à obtenir un dossier d'information complet sur les autres services offerts par l'Euro Info Centre Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce.



Euro Info Centre - Luxembourg PME/PMI - Chambre de Commerce 31, Bd Konrad Adenauer LUXEMBOURG-KIRCHBERG Adresse postale: L-2981 Luxembourg Tél.: 42 39 39 - 333

Fax: 43 83 26 E-mail: eic@cc.lu

Santé et sécurité au travail

PREDIÆSME: nouvel outil en faveur des entreprises

Avec le soutien de l'Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail de Bilbao, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg et son Euro Info Centre - Luxembourg PME/PMI ont élaboré un nouvel outil à l'attention des entreprises: le programme «PREDIÆSME» (PRE-Dlagnostic Action for European SMEs).



Le 25 juin dernier, le programme PREDIÆSME a été officiellement présenté aux entreprises dans les locaux de l'entreprise IMAtec Innovative Machine Technology S.à r.l. à Ettelbruck. En présence de Monsieur François Biltgen, Ministre du Travail et de l'Emploi, trois entreprises ont présenté leur action en matière de santé et de sécurité sur le lieu de travail en mettant en avant de «bonnes pratiques». Suite à leurs présentations, Monsieur Biltgen a remis officiellement un trophée aux trois lauréats :

- IMAtec Innovative Machine Technology SARL
- Cargolux Airlines International SA
- Wolff-Weyland Noerdange SA

Cette manifestation a été réalisée en étroite collaboration avec l'Inspection du Travail et des Mines, l'Union des Entreprises luxembourgeoises et l'Euro Info Centre – Luxembourg PME de la Chambre des Métiers.

Pour recevoir un dossier d'information ou pour toute autre question, le service Euro Info Centre - Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce se tient à votre disposition au tél. 42 39 39 - 333, fax: 43 83 26, e-mail: eic@cc.lu, personne de contact : M. François NÉNON.

Protection des données

Enquête sur la législation relative à la protection de la vie privée

L'employeur devrait-il être autorisé à lire la messagerie électronique de ses salariés? Le client qui achète en ligne peut-il être sûr que les données à caractère personnel communiqués ne seront pas détournées?

En lançant aujourd'hui une consultation en ligne, la Commission européenne sollicite les avis sur ces aspects notamment de la protection des données à caractère personnel. Pour être habilité à répondre à ce questionnaire, les répondants doivent être des personnes physiques ayant établi leurs résidence sur le territoire de l'Union européenne.

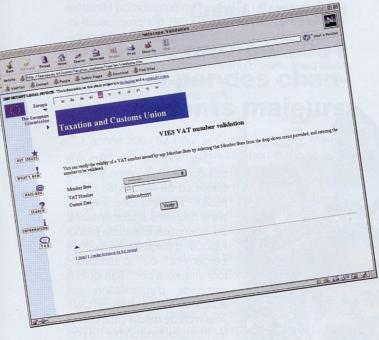
Les résultats de cette consultation seront repris dans le rapport que la Commission compte présenter à la fin de l'année sur la mise en œuvre de la directive de 1995 relative à la protection des données.

Les deux questionnaires sont disponibles à l'adresse http://europa.eu.int/yourvoice. Les réponses peuvent être communiquées à la Commission à partir du même site.

Nouveau service de la Commission

Les entreprises peuvent vérifier directement les numéros d'identification à la TVA

Les entreprises d'Europe peuvent désormais vérifier directement la validité du numéro d'identification à la TVA de leurs clients sur l'Internet. La Commission a mis en place un service en ligne qui permet aux entreprises d'accéder à certaines parties du système d'échange électronique d'informations utilisé par les autorités fiscales et connu sous le nom de «système d'échange d'informations sur la TVA» ou «VIES». L'utilisation de ce nouveau service se traduira par un gain de temps et une réduction des coûts administratifs tant pour les entreprises que pour les administrations fiscales.



En vertu des règles actuelles en matière de TVA, les livraisons de biens effectuées par un opérateur dans un État membre en faveur d'un opérateur situé dans un autre État membre sont exonérées de la TVA dans le pays d'origine, au motif qu'elles sont imposées dans le pays de destination. Cependant, un opérateur effectuant des livraisons intracommunautaires doit s'assurer que son client est assujetti dans un autre État membre avant d'expédier les marchandises exonérées de la TVA, s'il ne veut pas se voir obligé d'acquitter lui-même la TVA. Il appartient à la Commission de veiller à ce que les entreprises puissent développer leurs activités au sein du marché intérieur de l'UE le plus simplement possible, en supprimant les obstacles pratiques qui représentent un cassetête pour les entreprises.

Accès direct aux bases de données

Le service en ligne, auquel tout particulier a désormais accès gratuitement, permet d'interroger les bases de données de numéros d'identification à la TVA que chaque État membre gère dans le cadre du «VIES». Les particuliers qui se connectent au site n'auront toutefois pas accès aux autres informations «VIES» utilisées par les autorités fiscales des États membres pour les besoins des contrôles de TVA, et dont la consultation doit être strictement réservée aux autorités fiscales, afin de garantir la confidentialité des informations concernant les contribuables.

Dans le régime de TVA actuel, toutes les livraisons intracommunautaires effectuées entre des opérateurs assujettis à la TVA sont exonérées de la TVA dans le pays de vente, la taxe étant déclarée dans le pays de destination par l'opérateur destinataire des marchandises. En principe, le client communique son numéro d'identification à la TVA au fournisseur au moment où il passe sa commande. Mais c'est au fournisseur qu'il revient de confirmer que son client est bien enregistré à la TVA dans un autre État membre avant d'expédier les marchandises en franchise de TVA. Dans le cas contraire, le fournisseur peut se voir obligé d'acquitter lui-même la TVA.

Jusqu'à ce jour, un fournisseur qui désirait confirmer la validité du numéro d'identification à la TVA communiqué par son client devait généralement contacter sa propre administration fiscale pour que cette dernière interroge le «VIES» et lui confirme cette validité. En supprimant cet intermédiaire, le nouveau service offert accélère la procédure de vérification, ce qui se traduit par un gain de temps et une réduction des coûts tant pour les entreprises que pour les administrations fiscales. L'objectif global est de faciliter les opérations commerciales légitimes au sein du marché intérieur, tout en améliorant les contrôles antifraude.

Le service en ligne peut être consulté sous: http://europa.eu.int/vies



Nouveau film promotionnel du Grand-Duché

Le «Tour de France» étant un des trois événements sportifs les plus médiatisés du monde, le Ministère du Tourisme, le Service Information et Presse et l'Office National du Tourisme ont saisi l'occasion en temps utile pour réaliser ensemble un film retraçant le portrait du Grand-Duché au quotidien. Ce film a été mis à disposition de producteurs d'émissions télévisées dès l'ouverture le 3 juillet du Centre de Presse dans le cadre du «Grand Départ du Tour de France 2002 à Luxembourg».

Grâce au concours bienveillant du Ministre de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche le projet du film fut confié à Menn Bodson et à Romain Goerend du «Centre de Recherche Public Henri Tudor». Le concept

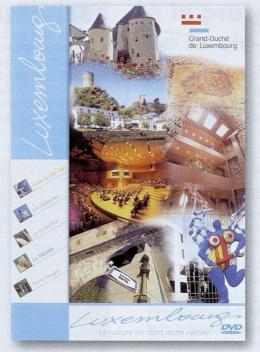
de ce film, qui doit éveiller l'intérêt pour notre destination et informer un nouveau public encore peu informé sur le pays, a été défini de commun accord. Or, avant d'entamer le tournage, un appel à suggestions de prises de vues avait été lancé à l'ensemble des partenaires du secteur touristique, dont les idées évaluées et prises en considération. Le tourisme de congrès, le tourisme culturel et le tourisme en milieu rural, donc les piliers du tourisme luxembourgeois retenus par l'Etude de l'Institut Européen du Tourisme (ETI) à Trèves, leur servaient de base à la réalisation de ce film de 18 minutes.

Les images du nouveau film commun du Ministère du Tourisme, de l'ONT et du SIP, qui propose un inventaire aussi complet que possible de l'offre culturelle et touristique, ne sont pas accompagnées d'un texte parlé, mais d'une musique composée par André

Mergenthaler et par Luciano Pagliarini. Le Ministère de la Culture dispose des droits du film.

Des extraits du film, le cas échéant accompagnés de textes ou de messages spécifigues, peuvent être intégrés dans des films documentaires, de promotion culturelle et touristique, d'établissements d'hébergement ou d'attractions touristiques à condition qu'une demande d'autorisation soit adressée au préalable à l'ONT. Tout type de média peut utiliser les images dans un but de promotion à condition de mentionner le nom de l'éditeur. Les images peuvent également être mises à disposition des communes et de Syndicats d'Initiative du Grand-Duché, des acteurs professionnels du tourisme ou encore d'équipes de télévision souhaitant épau-

ler l'ONT dans sa mission d'organe promotionnel. Le film pourra aussi être présenté au cours d'un voyage à bord d'un autocar ou d'un avion, ainsi que sur les stands luxembourgeois lors des foires et salons touristiques. Il est toutefois formellement interdit de copier, de présenter ou de vendre le film dans des buts directement commerciaux. Toute personne intéressée peut également se procurer le film à titre privé en versant le prix respectif sur le CCPL 2449-24 de l'ONT: 10 EUR pour la cassette VHS norme Pal, 12 EUR pour la cassette VHS norme Secam, 15 EUR pour la cassette VHS norme NTSC et 20 EUR pour le DVD.



SÉCURISEZ VOS MESSAGES E-MAIL ET VOTRE SITE WEB PAR UN CERTIFICAT NUMÉRIQUE RECEVEZ VOTRE CARTE D'IDENTITÉ ÉLECTRONIQUE POUR ENCRYPTER ET SIGNER VOTRE COURRIER VIA ORDINATEUR

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

31, boulevard Konrad Adenauer L-2981 Luxembourg

Téléphone: (352) 42 39 39 - 310 ou 314 Fax: (352) 43 83 26

E-mail: globalsign-lux@cc.lu Homepage: www.cc.lu

site internet:

Pour toute commande de certificat ou tout renseignement complémentaire:

http://www.cc.lu globalsign-lux@cc.lu

Certification Service Provider / CSP



GlobalSign"



Crédit Européen

Exercice 2001 marqué par des changements majeurs

L'année 2001 fut pour le Crédit Européen, filiale à 100% de la Banque Bruxelles Lambert et membre du Groupe ING, un exercice marqué par des changements majeurs et déterminants pour son avenir. Dans la logique des synergies mises en place antérieurement, le Crédit Européen est devenu le centre d'excellence du Groupe ING en matière d'administration et de banque dépositaire des Sicav de droit luxembourgeois. Les sicav de droit belge seront rattachées à cette plate-forme opérationnelle courant 2002.

L'activité OPC est ainsi devenue une des principales sources de revenus pour le Crédit Européen. Cette nouvelle plate-forme dispose d'un outil moderne et performant au service d'un large réseau de distributeurs à travers le monde entier. Dans ce contexte, une restructuration profonde de la gamme des OPC a été réalisée : 80 compartiments ont été fusionnés ou clôturés, tandis que 6 nouveaux OPC et 78 compartiments ont été lancés en 2001. Le nombre total de compartiments a augmenté de 232 à 294, alors que l'actif net total a progressé de 22% pour atteindre EUR 21,71 milliards.

La création d'un pôle européen de "Private Banking", par concentration des entités disposant de ce savoir-faire au sein du Groupe, a conduit, à la mi-décembre, à rattacher au Crédit Européen les entités suisses spécialisées dans cette activité. Il en a résulté une prise de participation à concurrence de 100% dans ING Banque Bruxelles Lambert (Suisse) S.A. qui a elle-même absorbé ING Baring Private Bank (Suisse) S.A.

ING Banque Bruxelles Lambert (Suisse) S.A., forte de quelque 350 personnes, opère à partir de Genève et ce à travers six implantations réparties sur le territoire suisse, à savoir Genève, Zurich, Bâle, Lausanne, Crans Montana et Lugano. L'entité suisse détient ellemême des filiales dans les îles anglo-normandes, à savoir ING Banque Bruxelles Lambert (Jersey) Ltd. et ING Trust Company (Jersey) Ltd., ainsi qu'à Monaco, ING Baring Private Bank (Monaco) S.A.M. Pour mener cette filialisation à bien, le Crédit Européen s'est doté des moyens nécessaires, par une augmentation substantielle de ses fonds propres de EUR 789,7 millions, pour les porter de EUR 235,9 millions à EUR 1.025,6 millions.

Dans la même logique, il est prévu de fusionner les activités Private Banking d'ING Bank (Luxembourg) S.A. et du Crédit Européen. Cette optique de regroupement par métier a été également à la source de la cession à ING Trust (Luxembourg) S.A. de la filiale BBL Trust Services Luxembourg S.A. Parallèlement

au développement de ces synergies, l'appartenance au Groupe ING a été soulignée par une présence accrue de son logo dans la communication du Crédit Européen.

L'exercice 2001 peut être qualifié de performant, et ce malgré une adversité conjoncturelle extrêmement marquée. L'ensemble des activités, tant à Luxembourg qu'en Suisse a contribué à cette performance. Le fonds de commerce consolidé s'est encore accru tant en nombre de relations qu'en encours traités. Le bénéfice net, en progression de 12,75%, s'élève à EUR 62,211 millions. Le bénéfice net consolidé s'établit à EUR 65.5 millions. La somme du bilan affiche une hausse de 10% pour s'élever à EUR 10,134 milliards. La somme du bilan consolidé est de EUR 11,794 milliards. Le produit net bancaire qui englobe la marge nette d'intérêts, les commissions nettes et le résultat sur activités financières, s'élève à EUR 175,3 millions et connaît dès lors une hausse limitée, mais malgré tout appréciable vu l'environnement économique.

Banque Générale du Luxembourg

Inauguration de l'agence Echternach après travaux de rénovation

La Banque Générale du Luxembourg a, après rénovation, inauguré fin juin 2002 son agence située place du Marché à Echternach. Installée provisoirement entre mai 2000 et mai 2002 au 4, rue de la gare pour cause de démolition et reconstruction, l'agence accueille depuis peu ses clients place du Marché dans un cadre entièrement rénové et répondant aux derniers standards de confort et de sécurité.

La grande majorité des agences de la BGL sont aujourd'hui dotées d'équipements technologiques



avancés, d'espaces d'accueil agrandis, de guichets conseils, de parloirs, etc. La BGL modernise ainsi son réseau d'agences au Luxembourg de manière continue afin de pouvoir servir ses clients dans un cadre approprié et répondant à leurs attentes.

Au cours des décennies, l'agence d'Echternach a subi plusieurs transformations. Elle a ainsi été entièrement démolie et reconstruite entre 1971 et 1972. Les derniers travaux de transformation et de rénovation ont débuté en mai 2000 pour s'achever en mai de cette année. Dotée d'un vaste espace de plain-pied, l'agence réaménagée d'Echternach dispose d'un espace guichets comprenant trois guichets pour le traitement des opérations courantes et une caisse discrète ainsi qu'un espace coupons avec deux guichets. Un système de tickets facilite l'attente des clients. Cinq parloirs séparés sont spécialement aménagés pour accueillir et conseiller le client à l'abri de toute indiscrétion. Par ailleurs, l'agence Echternach dispose d'un bancomat extérieur ainsi que d'un trésor de nuit accessible 24 / 24h. Une salle de coffres-forts comprenant 575 compartiments est également à la disposition des clients.

Le chef d'agence, Monsieur Edmond Meyers, et son équipe composée de 11 personnes sont, à partir du 1^{er} juillet, au service de la clientèle du lundi au vendredi de 9.00 à 16.30 heures et le mercredi jusqu'à 18.30 heures uniquement sur rendez-vous.

Balzers

Inauguration d'une unité de production à Niedercorn

En présence de nombreuses personnalités du monde économique et politique grand-ducal, la société Balzers a inauguré son nouveau centre de production dans la zone industrielle Haneboesch à Niederkorn.

Balzers est spécialisé dans la production de revêtements Balinit(r) pour outils, outillages et composants. Ces revêtements durs protègent les outils contre l'usure, augmentent leur durée de vie ainsi que la productivité, améliorent la sécurité de fabrication et permettent alors de réduire sensiblement les coûts d'usinage. Une application renommée est sans doute le traitement de tous les poinçons utilisés pour la frappe des euros belges.

Balzers Luxembourg s.à.r.l. est la deuxième unité de production au Benelux et elle fait partie du réseau mondial de 48 centres de revêtement du groupe Balzers (membre du holding suisse Unaxis). Le Grand-Duché du Luxembourg a accueilli l'extension la plus récente car elle présente un service plus rapide pour

les clients grands-ducaux. La direction de Balzers au Liechtenstein a choisi Niederkorn comme centre de compétences pour les revêtements Balinit(r) Diamond. Ces revêtements pour outils en carbure y sont produits pour tous les clients européens. A Niederkorn se trouve également un four RCS 1000, le système le plus avancé qui de par sa conception révolutionnaire permet de produire 3 types de revêtements par jour.

Un investissement de deux millions d'euros a été investi pour le développement des activités de Balzers Luxembourg s.à.r.l. Des projets d'expansion sont déjà en route pour répondre à la demande européenne croissante. Balzers a choisi de s'implanter au Luxembourg en raison de la proximité du Grand-Duché avec les marchés porteurs européens et de la stabilité économique et sociale du pays. A l'heure actuelle Balzers Luxembourg emploie 8 personnes. La direction, représentée par Monsieur Mark Boghe, envisage d'augmenter l'effectif à 15 personnes d'ici la fin de l'année.

Assurances-vie

Fusion de CGA Vie, GeneraLife et Fortis Luxembourg

Les compagnies CGA Vie, GeneraLife et Fortis Luxembourg Vie viennent de fusionner. Toutes trois membres du groupe Fortis, ces compagnies forment désormais une seule entité. Dénommée Fortis Luxembourg Vie, celle-ci sera détenue à parts égales par deux actionnaires que sont la Banque Générale du Luxembourg et Fortis Insurance International, également membres du groupe Fortis.

Née de la complémentarité existant entre ces 3 sociétés, tant au niveau des produits, des services, de la distribution, des méthodes de travail, des dévelopments récents, que des compétences disponibles, cette nouvelle entité poursuivra ses activités en Vie avec l'ambition de conserver une place de premier plan sur chacun des marchés où elle est active. De son côté, Fortis Luxembourg poursuivra ses efforts afin de maintenir les activités de la branche Non vie à une place prédominante.

Cette intégration s'inscrit dans le cadre de la stratégie du groupe Fortis à savoir renforcer sa position sur le marché de l'assurance et réaliser pleinement son potentiel de croissance. Par le biais de ses réseaux de distribution que sont le réseau Fortis, les partenaires Tiers et le réseau local via les agences générales et le réseau des agences de la Banque Générale du Luxembourg, cette nouvelle entité, tout en respectant les spécificités de chacun, devra renforcer et élargir sa position à l'échelon européen.

Merkur 6 • 2002

Club Monnet

Ouverture du nouveau restaurant gastronomique

Club Monnet offre depuis peu au public la possibilité de découvrir son restaurant gastronomique «Le Monnet et sa terrasse» avec son infrastructure exclusive, normalement réservée aux membres.

Club Monnet fut fondé en 1998 comme unique Club luxembourgeois alliant Affaires, Restauration, Sport et Détente. Plus de 1.000 membres profitent déjà des nombreuses facilités et services, offerts au particuliers tout comme aux sociétés. Ils peuvent utiliser le Club pour leurs séminaires, leurs déjeuners



d'affaires, mais aussi pour leurs repas de famille ou tout simplement pour se détendre. Pour plus d'informations sur le Club Monnet, veuillez visiter notre site www.clubmonnet.lu. Les réservations sont souhaitées et se font à la réception du Club Monnet, tél. 42 31 42.

Communiqué du Service National de Santé au Travail

Prévention de la transmission du virus de l'hépatite A

L'hépatite A peut survenir de façon sporadique ou épidémique. La maladie débute généralement par de la fièvre, de la fatigue, de l'anorexie et des nausées. Un ictère (jaunisse) apparaît dans 20-75 % des cas de maladie. Cependant dans certains cas, la maladie ne donne pas lieu à des symptômes et peut passer donc totalement inaperçue.

Il existe des formes modérées durant 1-2 semaines et des formes sévères entraînant une incapacité de travail de plusieurs mois.

Modes de transmission:

Transmission directe de personne à personne:

Ce mode de transmission par voie féco-orale est responsable de cas isolés et des épidémies communautaires ou survenant dans des collectivités fermées

Transmission indirecte par l'intermédiaire d'un objet ou d'un aliment:

Ce mode est souvent responsable d'épidémies. Les aliments peuvent contaminer par eux-mêmes tels que des coquillages consommés crus et récoltés dans des eaux insalubres, mais peuvent également être contaminés par une personne contagieuse lors de la préparation manuelle et provoquer ainsi une épidémie.

Mode de prévention:

Hygiène:

Un respect des règles élémentaires d'hygiène avec lavage des mains après chaque passage aux toilettes et avant la préparation des aliments est indispensable

Vaccination:

La vaccination confère une excellente protection contre l'hépatite A.

Selon les recommandations du conseil supérieur d'hygiène, les groupes à vacciner en priorité sont:

- Le personnel des crèches, des foyers de jour ou d'autres collectivités
- Le personnel manipulant les denrées alimentaires
- Le personnel d'entretien des réseaux d'eaux usées et de l'assainissement
- Les personnes qui vont séjourner dans des zones d'endémie

Les médecins du Service National de Santé au Travail (tél.: 40 09 42 -1) sont à votre disposition pour tous les renseignements que vous souhaitez obtenir et peuvent vous aider, si vous désirez faire vacciner votre personnel.

L'EURO INFO CENTRE-LUXEMBOURG PME/PMI - CHAMBRE DE COMMERCE





Votre accès à l'information communautaire



DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
Luxembourg-Kirchberg Adresse postale: L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39 - 333 Fax: 43 83 26 E-mail: eic@cc.lu homepage: http://www.cc.lu

Relais officiels de l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI - Chambre de Commerce:











DRITE CONS